

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mots 6 mots 1 an

Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Bonnot, 2

FRIBOURG

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse 10 »	de hauteur
Etranger 12 »	sur une
Reclame 25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Les embarras de l'Autriche.

Un article de M. Léon Blum.

La conférence internationale du travail.

La crise économique au Japon.

M. Ender, chef du cabinet autrichien démissionnaire, qu'on s'efforçait de persuader de former un nouveau gouvernement, a fait la sourde oreille et a préféré quitter la pétaudière viennoise pour retourner dans ses paisibles montagnes du Vorarlberg ; il a passé la main à Mgr Seipel, lui laissant le soin de se dépêtrer au milieu des intrigues de toute sorte qui se trament dans le voisinage du Ballplatz.

La pénurie financière de l'Autriche, aggravée par la déconfiture de la *Bodencreditanstalt*, favorise, en effet, les cabales diplomatiques. A Berlin, on se réjouit de voir mûrir la poire du *Zollverein* germanique, car on tient que l'Autriche ne pourra bientôt plus subsister seule et sera obligée de chercher appui quelque part. A Paris, on a fait un calcul inverse et on s'est dit que c'était le moment ou jamais d'obtenir de l'Autriche une renonciation définitive au projet de fusion avec l'Allemagne, en échange d'une promesse de secours vigoureux. Le gouvernement français a donc fait connaître au cabinet autrichien les conditions auxquelles la Banque de France viendrait à son aide. Mais, Berlin, aussitôt avisé par le ministre des affaires étrangères Schober de ce qui se passait, a agi à Londres, en représentant qu'il ne fallait pas laisser l'Autriche tomber sous la coupe de la France. Immédiatement, la Banque d'Angleterre a téléphoné à Vienne qu'elle mettait à la disposition du gouvernement les 150 millions nécessaires pour le tirer d'embarras.

La diplomatie et la finance anglaises ont donc continué le jeu que MM. Macdonald et Henderson ont commencé dans l'affaire de l'*Anschluss* économique austro-allemand, en s'interposant pour empêcher que la pression française ne se fasse trop forte. Les journaux de Berlin triomphent bruyamment et félicitent M. Schober, le ministre autrichien des affaires étrangères, pour son habileté à déjouer la manœuvre envoleppante française.

Mais ce succès pourrait bien être éphémère. La situation de l'Autriche est si mauvaise qu'il semble difficile qu'elle échappe à la nécessité de solliciter de nouveau l'aide et la tutelle de la Société des Nations. Dans ce cas, sûrement, les plans d'union austro-allemande, caressés surtout par les libéraux et les socialistes et que le parti catholique goûte médiocrement, seraient remis aux calendes grecques.

En attendant, Mgr Seipel négocie avec les partis pour former un gouvernement. Les socialistes lui ont refusé leur concours. Les libéraux et les agrariens n'ont pas dit non.

M. Léon Blum, chef des socialistes français, annonce à grand fracas dans son journal, le *Populaire*, qu'un complot international prépare la restauration des Habsbourg en Hongrie.

Cette prédiction n'est pas nouvelle. L'automne passé, déjà, des bruits semblables avaient couru, mais alors, au dire, tout au moins, de M. Blum, la Hongrie avait trouvé en face d'elle les grandes puissances et le front uni de résistance des Etats successeurs de la Double Monarchie : Tchéco-Slovaquie, Roumanie et Yougoslavie.

Or, aujourd'hui, toujours selon M. Blum, la situation serait changée : seule, la Tcheco-Slovaquie resterait déterminée à interdire cette restauration. La Roumanie et la Yougoslavie seraient désormais gagnées aux grands desseins du comte Bethlen. Le jour venu, elles laisseraient la Tcheco-Slovaquie seule en face de la Hongrie.

Celle-ci, sûre que son adversaire ne serait pas suivi par ses alliés de la Petite-Entente, passerait outre à tout ultimatum tchéco-slovaque.

D'autre part, l'« Italie » est favorable ; quant au « Quai-d'Orsay » (c'est-à-dire au ministère français des affaires étrangères), il « en serait venu », écrit M. Blum, à considérer la restauration des Habsbourg en Hongrie comme un coup de maître.

Mais le « Quai-d'Orsay », c'est M. Briand, qui fut naguère le candidat des socialistes à la présidence de la République française. La manœuvre est donc curieuse, et même déconcertante. Il faudra en suivre avec attention les développements.

La conférence internationale du travail, qui siégeait à Genève depuis le 28 mai, a terminé ses travaux jeudi matin.

Avant de se séparer, cette assemblée a procédé au vote en deuxième lecture, à la majorité des deux tiers, sur les deux projets de convention dont elle était saisie.

Par 81 voix contre 2, elle a confirmé son acceptation du premier projet, qui fixe à 7 h. 45 minutes la durée du travail dans les mines de charbon. Le groupe patronal, à l'unanimité, et les délégués de plusieurs gouvernements européens (Italie, Pologne, Roumanie) et extra-européens se sont abstenus. Le Portugal a voté contre.

D'autre part, la conférence a rejeté, faute de 2 voix pour obtenir la majorité requise des deux tiers, le projet de convention qui comportait la revision, sur deux points, de la convention de 1919 sur le travail de nuit des femmes.

Rappelons qu'il s'agissait, premièrement, de décider que l'interdiction du travail de nuit, qui est stipulée dans ladite convention, ne s'appliquait pas aux personnes qui occupent un poste de surveillance ou de direction et qui ne participent « normalement » à aucun travail manuel.

En second lieu, on demandait, pour des raisons d'organisation industrielle, de modifier ce qu'il faut entendre par heures de nuit durant lesquelles le travail féminin est interdit. On aurait voulu substituer à la période d'interdiction absolue du travail de nuit de 10 heures du soir à 5 heures du matin la période de 11 heures du soir à 6 heures du matin.

Des négociations importantes ont lieu, actuellement, entre le gouvernement japonais et le gouvernement chinois de Nankin. Il ne s'agit pas que de la demande qui a été faite par la Chine pour obtenir du Japon la rétrocession de ses concessions et l'abandon du privilège de l'exterritorialité, mais on discute encore de l'expiration du traité qui accordait au Japon le traitement de la nation la plus favorisée.

Si les négociations n'aboutissent pas, les exportateurs japonais se trouveront dans une situation économique désastreuse : des droits de douane plus élevés frapperont leurs marchandises, et il leur sera plus difficile de lutter contre les produits d'Europe et d'Amérique.

Deux problèmes principaux se posent pour les industriels japonais : celui de l'importation des objets de bimbeloterie et celui de la vente des cotonnades sur le marché chinois. Dans l'un et l'autre cas, les commerçants du Japon paraissent avoir envisagé le même remède : établir des usines en Chine, où la main-d'œuvre et les matières premières sont meilleur marché.

La situation économique du Japon, qui a voulu devenir une puissance industrielle, est actuellement très délicate. Le pays doit nourrir une population qui s'accroît chaque année, alors que la production agricole ne peut augmenter indéfiniment. Le Japon comptait sur l'industrie pour augmenter sa richesse, mais la crise actuelle a beaucoup diminué les bénéfices industriels. La concurrence occidentale se fait sentir en Chine et dans l'Inde ; par surcroît, ces pays-ci commencent à préférer les produits de leurs propres industries aux produits qu'ils importaient du Japon.

Comment le Japon va-t-il résoudre les problèmes si délicats qui se posent pour lui ? Comment va-t-il, notamment, empêcher la diminution de la production et, par suite, l'augmentation du nombre des chômeurs ? Pourra-t-il, d'autre part, éviter de recourir à une diminution importante

des salaires des ouvriers et des fonctionnaires dont le « niveau de vie » est assurément moins élevé que celui des ouvriers et des fonctionnaires anglo-saxons, mais est supérieur à celui des classes similaires de la Chine et de l'Inde ?

La Suisse et le désarmement

Dans la *Liberté* du 5 mai, nous avons parlé de la campagne entreprise en faveur du désarmement par l'Union mondiale de la femme, sous les auspices de laquelle une grande réunion publique venait de se tenir à Genève. De nouveau à Genève, et sous les auspices de l'Union des sociétés patriotiques, il vient de se tenir une réunion non moins intéressante et non moins suivie, en faveur du non-désarmement de la Suisse, au cours de laquelle le colonel divisionnaire Grosselein a exposé les raisons pour lesquelles il estime que la Suisse, non seulement ne doit pas diminuer sa force défensive actuelle, mais devrait, au contraire, l'accroître.

On aurait tort de voir une opposition entre ces deux propagandes, en ce sens que les idées du colonel Grosselein et des sociétés patriotiques suisses iraient à l'encontre de celles de l'Union mondiale de la femme, et compromettraient la cause du désarmement en général. La Suisse, soit par le fait de sa neutralité, soit parce qu'elle ne peut nourrir d'ambitions aux dépens d'aucun de ses grands voisins, ne menace personne. Ses armements ne peuvent donc avoir qu'un caractère strictement défensif. Restât-elle seule armée, aucun Etat ne pourrait en prendre ombrage. D'autre part, si l'on considère que la réalisation du désarmement général reste encore problématique, malgré les louables efforts de ligue comme l'Union mondiale de la femme, on devra en conclure qu'il n'y a aucune opposition entre une campagne en faveur du non-désarmement de la Suisse et une propagande en faveur du désarmement général.

Les partisans du désarmement de la Suisse font valoir plusieurs arguments que le colonel Grosselein a facilement réfutés. L'un de ces arguments consiste à dire que le monde est entré, depuis la grande guerre, dans une ère de paix. Pendant cette guerre, il était convenu, du côté de l'Entente, qu'il fallait la pousser à outrance, pour que ce fût « la dernière guerre ». En remontant très loin dans le passé, on peut constater qu'on avait plusieurs fois conçu des espérances semblables. Le colonel Grosselein a rappelé l'antique « trêve de Dieu », puis le traité de Westphalie, qui, après la guerre de Trente ans, devait faire régner la paix en Europe, puis, encore, la Sainte-Alliance, qui devait obtenir le même résultat après les guerres napoléoniennes. On sait ce que sont devenues ces espérances. Quant à la guerre mondiale, elle a si peu mis fin au danger de guerre, que les Etats se préparent, diplomatiquement et militairement, comme si de nouvelles guerres restaient possibles.

Il y a un autre point de la question, que le colonel Grosselein n'a pas traité, mais qu'on peut indiquer. Récemment, le sénateur américain Borah faisait remarquer que les traités de paix qui ont mis fin à la guerre mondiale ne pouvaient être maintenus que par le maintien des armements. C'était une manière de constater que ces traités contiennent des germes de guerre. C'est du reste, ce que signalaient déjà, au moment de la conclusion de la paix, le journal le *Temps*, et M. Hanotaux, dans le *Figaro*.

Il y a, il est vrai, quelque chose de nouveau dans le monde depuis la grande guerre : la Société des Nations, la Cour permanente de justice internationale, et d'autres institutions issues de l'idéal wilsonien. Y a-t-il là des garanties suffisantes qui permettent à la Suisse de désarmer ? Le sujet était très délicat à traiter à Genève, où l'on a manifesté d'abord une foi profonde dans la Société des Nations, foi qui est allée en s'affaissant dans la suite, mais à laquelle on ne veut pourtant pas renoncer. C'est sans doute à cause de cet état d'esprit que le colonel Grosselein n'a fait qu'effleurer très légèrement ce sujet. Il n'a même pas nommé la Société des Nations, ni la Cour permanente de justice internationale. Il a simplement parlé de la « juridiction internationale », laissant entendre qu'on ne pouvait pas attendre d'elle qu'elle garantisse la sécurité de la Suisse.

Un autre argument des partisans du désarmement de la Suisse consiste à dire que ce pays est trop faible pour pouvoir se défendre si un de ses grands voisins l'attaquait, qu'il ne pourrait donc être protégé que par l'intervention d'autres puissances contre ce grand voisin. C'est un argument semblable qu'on fait valoir au Danemark en faveur du désarmement, et même de la suppression complète de l'armée. S'appliquant au Danemark, cet argument n'est pas sans valeur, ce qui explique qu'il y obtienne du succès. Mais il ne peut pas

s'appliquer à la Suisse, ce qui résulte des faits exposés par le colonel Grosselein, qui avait libellé ainsi le sujet de sa conférence : « Les routes stratégiques de la Suisse et le désarmement. »

La Suisse, en effet, par sa situation géographique au centre de l'Europe, est un lieu par où passent des routes stratégiques pouvant servir à ses voisins pour s'attaquer les uns les autres. Ce n'est donc pas elle-même qu'on attaquerait pour s'en prendre à son indépendance. On se battrait chez elle, en l'exposant à tous les dommages résultant d'une lutte armée. D'autre part, une fois qu'on serait entré chez elle sans intention d'y rester, on pourrait être tenté d'y rester.

La Suisse, par son organisation militaire, doit donc tendre, non pas à se défendre contre une grande puissance qui voudrait la conquérir, mais à être assez forte pour faire hésiter une grande puissance qui voudrait se servir de son territoire pour opérer contre une autre.

Dans un exposé historique et militaire du plus haut intérêt, le colonel Grosselein a montré ce qu'avait souffert la Suisse sous le régime de la neutralité désarmée, de 1798 à 1814, car, à cette époque, la Suisse était pratiquement désarmée. Elle est devenue le champ de bataille de l'Europe, malgré le droit écrit, et malgré ses déclarations de neutralité.

Par contre, étant armée, la Suisse a été respectée. En 1867, alors que l'état-major allemand envisageait l'éventualité d'une guerre avec la France, Moltke reconnaissait déjà qu'elle était assez forte pour qu'une puissance belligérante hésitât à violer son territoire pour opérer contre une autre. Quand, en 1871, l'armée française de Bourbaki entra en Suisse, elle y aurait été suivie par les armées allemandes, dans le cas où elle n'y aurait pas été désarmée et internée. Mais elle a pu y être désarmée et internée parce que la Suisse était militairement assez forte pour faire respecter sa neutralité.

En ce qui concerne la guerre mondiale de 1914-1918, le colonel Grosselein a dit une chose qui n'aura pas manqué de surprendre ses auditeurs. On admettait assez généralement que les Allemands, pour tourner la ligne des fortifications françaises de l'Est, avaient passé par la Belgique, parce que cette route devait les mener directement à Paris. Or, d'après le colonel Grosselein, ils auraient hésité entre passer par la Belgique ou par la Suisse, et ils n'auraient choisi la route belge qu'à cause de la résistance militaire qu'aurait pu leur opposer la Suisse. De toute manière, on peut admettre que, si la Belgique avait été aussi fortement armée que la Suisse, les Allemands auraient hésité à violer sa neutralité.

En ce qui concerne l'époque actuelle, le colonel Grosselein a fait une constatation qui s'impose même aux plus optimistes. Bien qu'il soit convenu, depuis Wilson, qu'on ne doit plus conclure d'« alliance », la Société des Nations étant censée les remplacer, et même les prohiber, les alliances existent comme par le passé, mais sous d'autres noms. On voit se constituer des « groupements opposés », comme dit le colonel Grosselein. L'un de ces groupements rappelle singulièrement l'ancienne Triple-Alliance, dont la Suisse avait à tenir compte dans ses prévisions militaires.

Un autre aspect de la question ne doit pas être perdu de vue. La Suisse étant armée et capable de défendre son territoire, ses voisins n'hésiteront pas seulement à le violer ; ils se sentiront aussi en sécurité contre toute tentative de la part de leurs ennemis éventuels de le violer pour les attaquer. Autrement, si la Suisse n'était pas capable de se défendre, tels de ses voisins pourraient violer son territoire par mesure préventive, de peur qu'il ne fût, à leurs dépens, violé par d'autres.

Un facteur de politique à la fois intérieure et extérieure est aussi invoqué par le colonel Grosselein contre le désarmement de la Suisse. Une armée y est nécessaire pour conjurer, à l'occasion, le péril révolutionnaire. Or, une révolution éclatant en Suisse, cela pourrait provoquer une intervention étrangère, sous prétexte qu'un foyer révolutionnaire constituerait un danger pour tout le monde.

Le colonel Grosselein entrevoit enfin une autre éventualité. Il suppose le cas où l'Occident européen aurait à se défendre en commun contre un péril révolutionnaire venant de l'Orient. Il n'a pas nommé la Russie communiste, mais tout le monde a compris ce qu'est elle qu'il avait en vue. Or, il estime que, en pareil cas, la Suisse devrait prendre part à la croisade commune, autrement dit joindre son armée aux autres armées de l'Occident. Il faut donc qu'elle garde une armée.

Sur ce dernier point, il n'est pas sûr qu'il ne se trouve pas des contradicteurs qui soutiendraient que la neutralité de la Suisse l'empêcherait de prendre part à une guerre que ferait une partie de l'Europe contre une autre, à moins qu'elle ne fût attaquée elle-même par la ou les puissances qui voudraient imposer leur régime révolutionnaire.

Un dernier argument des partisans du dé-

sarmement, non seulement pour la Suisse, mais d'une manière générale, consiste à dire que, à l'avenir, la guerre chimique remplacera la guerre traditionnelle, qu'il est donc inutile de se préparer en vue de celle-ci, puisque ces préparatifs seraient sans objet. Le colonel Grosselein n'a pas traité à fond cette question de la guerre chimique, qui est fréquemment discutée dans la presse internationale. Il ne l'a qu'effleurée ; mais, d'après ce qu'il en a dit, on a eu l'impression qu'il ne croit pas assez à cette transformation radicale de l'art de la guerre pour qu'on puisse négliger les anciennes méthodes.

La conclusion du colonel Grosselein c'est que la Suisse, bien loin de pouvoir désarmer, devrait au contraire renforcer sa défense, notamment en perfectionnant ses fortifications actuelles, ou même en en construisant de nouvelles. A la Suisse inactive, il a opposé la France et la Belgique, qui consacrent des sommes importantes à la mise en défense de leur territoire.

Il faut répéter que la campagne contre le désarmement de la Suisse ne saurait, d'aucune manière, nuire à la cause du désarmement. Sans paradoxe, on pourrait dire : au contraire. En effet, étant donné le caractère incontestablement défensif des armements suisses, cette campagne ne peut qu'être un stimulant pour les champions du désarmement général, en leur montrant que leurs efforts, du succès desquels on ne veut pas désespérer, sont pourtant encore insuffisants pour inspirer confiance même à ceux qui, n'ayant aucunes visées ambitieuses, aucun projet d'agrandissement, aucune haine contre aucun voisin, seraient les premiers à désirer de pouvoir désarmer.

Deux votes parlementaires importants

On nous écrit de Berne : Deux projets de loi de première importance ont été votés, cette semaine, l'un par le Conseil national, l'autre par les deux Chambres.

La loi sur les automobiles, acceptée par le Conseil national, va occuper maintenant le Conseil des Etats ; la loi sur les assurances sociales a été approuvée par les deux Chambres et se trouve prête à être soumise à la consultation populaire, renvoyée, on le sait, au début de l'année prochaine, pour cloigner cette pomme de discorde des élections générales et des nominations à faire par les Chambres en décembre.

La loi sur les automobiles, projet remanié, a reçu une consécration solennelle par le Conseil national : 121 voix contre 6 se sont prononcées pour le texte issu des discussions longues et multiples de deux sessions. Le retour offensif, sur quelques points délicats, déclenché par l'un ou l'autre député qui se faisait l'interprète des gens mécontents du résultat de la première lecture, a été repoussé sur toute la ligne, par des majorités considérables. Il est évident que la renonciation à la fixation d'une vitesse maximum dans les localités habitées peut paraître critiquable, à première vue, à quelqu'un qui veut ignorer le système de la loi remaniée. Si, par contre, on cherche à comprendre le but du législateur, qui a visé à renforcer la responsabilité de l'automobiliste en lui imposant l'obligation de conformer sa vitesse aux conditions des lieux et de la route, on verra tout de suite que toute disposition prescrivant un certain nombre de kilomètres ne saurait que diminuer l'efficacité du régime adopté.

Quant à l'article 34, qui règle la conduite des piétons, il avait été biffé en mars par une majorité fortuite de 36 contre 35 voix. Il a été rétabli à une majorité très forte, heureusement. Est-il erroné d'obliger le piéton à se conformer aux ordres de la police et à observer toute la prudence voulue ? N'est-il pas dans l'intérêt du public de se rendre compte que les conditions de la route ont changé du tout au tout ?

L'article qui autorise le Conseil fédéral à régler provisoirement non seulement le repos des chauffeurs professionnels, mais aussi la durée de travail des conducteurs de camions lourds, est également dans l'intérêt bien compris du public ; car un chauffeur épuisé par la fatigue est un danger pour tous.

L'autre projet de grande portée, voté celui-ci par les deux Chambres, est la loi si controversée sur les assurances en faveur des vieillards, veuves et orphelins. Il est certain que personne ne veut faire obstacle à l'article de la constitution qui décrète cette œuvre sociale. Les divergences d'opinion portent uniquement sur le système à adopter. L'opposition parlementaire est fournie par une partie de la députation romande ; la députation conservatrice du canton de Fribourg s'est retrouvée compacte pour refuser son adhésion à un projet qu'elle juge trop étatiste et non

ÉTRANGER

En Espagne

* Le programme de Moscou

Ce programme vient de paraître dans l'organe officiel du Komintern. On y dit en substance : « Les flammes de l'incendie des églises et des monastères en Espagne ont projeté la lumière sur le véritable caractère de la révolution espagnole. Ses perspectives sont excellentes. Mais, pour qu'elle puisse se développer et vaincre, il est nécessaire que le mouvement soit dirigé par un vrai parti communiste. Ce parti se forge actuellement dans le feu de la révolution espagnole. »

Voici quelles sont les directions que suivent actuellement les agents de Moscou en Espagne : 1^o Arrestation de tous les anciens ministres monarchistes, des gouverneurs militaires de l'époque de Primo de Rivera, des hauts fonctionnaires de l'ancien régime, des chefs supérieurs de l'armée; licenciement de la police secrète, arrestation des fonctionnaires de cette police et des membres de l'aristocratie monarchiste.

2^o Désarmement de la garde civile; armement des ouvriers et des paysans. Lutte contre la nouvelle milice républicaine.

3^o Expulsion du sein de l'armée de tous les officiers de la noblesse, de l'aristocratie; suppression des insignes distinctifs pour les officiers, abolition du salut militaire; octroi des droits politiques aux soldats; arrestation de tous les officiers qui traitent avec dureté les soldats; formation des comités de soldats.

4^o Expulsion des moines et suppression de tous les ordres religieux; confiscation de leurs biens et des biens de la couronne et des aristocrates émigrés; séquestre des fonds des aristocrates déposés dans les banques.

5^o Création de fonds de chômage au moyen des ressources arrachées à la couronne, à l'Eglise et à l'aristocratie.

6^o Création d'un tribunal révolutionnaire pour les membres des complots monarchistes.

7^o Séquestre sur les terres appartenant à l'Eglise, aux propriétaires et aux sociétés en commandite. Remise de ces terres aux ouvriers agricoles et aux paysans.

Le document communiste insiste tout particulièrement sur l'importance de la révolution agraire.

« Afin de pouvoir réaliser la révolution agraire, il est indispensable : 1^o de créer des comités paysans pour la réquisition des terres des propriétaires, des banques et de l'Eglise et pour la remise de ces terres aux comités des paysans et des ouvriers agricoles; 2^o de refuser le paiement des dettes; 3^o de refuser de payer les impôts avant le partage des terres.

« La Catalogne et le pays basque ont le droit de former des Etats indépendants. En même temps, il est indispensable, afin de contrecarrer les projets des nationalistes catalans, de créer le front unique des ouvriers catalans et basques avec les ouvriers des autres parties de l'Espagne en vue de l'achèvement de la révolution et de la formation de l'Union des républiques soviétiques de l'Espagne, quand le pouvoir soviétique y sera instauré.

« Pour la réalisation de toutes ces tâches révolutionnaires la formation des Soviets des députés ouvriers, paysans et soldats s'impose. Cela doit être notre principal objectif. »

Le document conclut :

« Le parti communiste espagnol est en présence de problèmes très importants; tout le Komintern doit lui venir en aide, surtout ses sections qui sont voisines de l'Espagne, en premier lieu le parti communiste français. Il n'y a aucun doute que, quand la vague de la révolution montera encore plus haut en Espagne, il sera fait des tentatives d'une intervention impérialiste en Espagne de la part de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Toutes les sections du Komintern doivent vouer leur attention à l'Espagne, devenue un secteur nouveau et très important du front de la révolution mondiale prolétarienne. »

DU RADICALISME AU COMMUNISME

Santander, 20 juin.

La jeunesse républicaine radicale a décidé à la majorité de s'inscrire au parti communiste.

LES COMMUNISTES DU NORD DE LA FRANCE

Roubaix (Nord, France), 20 juin.

Une descente de police a été faite dans les maisons du peuple communistes de Roubaix, Tourcoing, Halluin et Lille à l'effet de trouver des documents utiles à l'instruction ouverte à la suite des émeutes du 12 et 13 juin. A Roubaix, une vingtaine de personnes ont été remises à la gendarmerie. Deux chefs du mouvement communiste de Roubaix ont pris la fuite.

BIENFAISANCE ANGLAISE

Londres, 19 juin.

La journée de la vente des roses a produit à Londres 50,000 livres sterling (1,250,000 fr.).

NOUVELLES DIVERSES

M. Henderson, ministre anglais des affaires étrangères, quittera Londres le 14 juillet pour se rendre à Paris.

Le conseil national économique français s'est réuni en assemblée plénière hier vendredi, sous la présidence de M. François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat à l'économie nationale.

Le général Vicente Gómez, ancien président du Venezuela, a été élu président en remplacement de M. Perez, démissionnaire.

enquête et, puisque la situation est la même dans tout le pays, que les cantons y collaboreront.

Par le dépôt de son postulat, M. Perrier a voulu simplement intervenir dans la discussion et passer la question sur son véritable terrain.

Le débat a été clos et la séance levée à 1 heure.

AU CONSEIL DES ETATS

Séance du 19 juin

Le Conseil des Etats a accordé la garantie fédérale à la constitution révisée de Genève.

Puis, M. Savoy (Fribourg) a interpellé le Conseil fédéral sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer la protection de la dénomination « gruyère » appliquée aux fromages fabriqués en Suisse.

L'interpellateur a rappelé que la conférence de Rome de 1930 a consenti, contrairement aux arrangements de Madrid, qui protègent les indications de provenance, des exceptions au détriment du « gruyère », et il a demandé au Conseil fédéral de protéger ce fromage, qui est bien d'origine suisse.

M. Schulthess, conseiller fédéral, a déclaré que la Suisse ne songe pas à appliquer les dispositions découlant des conventions internationales conclues en la matière avant d'avoir obtenu que la France en fasse autant.

Répondant aussi à une interpellation développée par M. Savoy au cours de la session de printemps, M. Schulthess a promis de prendre des mesures pour l'amélioration de la production laitière.

L'interpellateur s'est déclaré satisfait. Le Conseil des Etats a repris ensuite le code des obligations. A l'article 674 concernant les fonds de bienfaisance en faveur d'employés et d'ouvriers, M. Wettstein (Zurich) a fait adopter un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'édicter des dispositions légales sur l'administration de fondation et de fonds de bienfaisance en faveur d'employés et d'ouvriers.

L'article 692 innove en stipulant que les actionnaires exerceront leur droit de vote dans l'assemblée générale proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Il a été adopté dans la teneur de la commission, ainsi que les articles suivants.

Quelques pétitions ont été repoussées pour raison d'incompétence.

M. Bernard Weck (Fribourg) a présenté ensuite le rapport du Conseil fédéral sur la onzième assemblée de la Société des nations. La commission a approuvé toutes les conclusions de ce rapport, ainsi que les instructions données aux délégués suisses et l'attitude de ces derniers.

Le rapport approuvé à l'unanimité, la séance a été levée à 11 h. 30.

LES ASSURANCES

La loi sur les assurances a été votée aux Etats, mercredi, par 30 voix contre 5 et 2 abstentions. Ont voté non : MM. Savoy, Weck, Evéquoz, Riva et de Meuron. Se sont abstenus : M. Bœhi, radical, et Ochsner, conservateur.

M. Barman, conservateur, absent, a fait savoir qu'il aurait voté non.

Le contrôle des bijoux

Selon le nouveau projet du Conseil fédéral concernant la loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, la bijouterie reste, comme par le passé, affranchie de l'obligation du contrôle obligatoire et du poinçonnement officiels. Par contre, en dérogation au système actuel, toute la bijouterie, indigène ou importée, doit porter le poinçon particulier du fabricant, qui garantit ainsi l'exactitude du titre inscrit.

UN GARAGE DES POSTES A COIRE

Le Conseil fédéral demande à l'Assemblée fédérale l'octroi d'un crédit de 453,000 francs destiné à l'achat d'un terrain et à la construction d'un garage des postes à Coire.

Contre le danger du bolchévisme

Au cours de la session des Chambres fédérales, un groupe de députés se rattachant à divers partis s'est donné pour mission de s'occuper des problèmes culturels, politiques et économiques que le bolchévisme pose sur le terrain national et international.

Les délégués suisses à Genève

M. Schüpbach, conseiller national radical, vient de donner sa démission de membre de la délégation suisse à la Société des nations.

LES AERONAUTES DE LA STRATOSPHERE

La ville de Bienne a conféré la bourgeoisie d'honneur à M. Paul Kipfer, ingénieur, l'aide de M. le professeur Piccard. M. Paul-Fritz Kipfer, originaire de Lutzelruh (Berne), est né en 1905.

Un abus du radio

Un sans-filiste nous écrit :

Avant-hier soir, jeudi, le studio de Lausanne a donné sous le titre de « Une heure à Montmartre » des chansons regrettables. C'était égrillard et polisson mais surtout bête à faire pleurer. Va-t-on acclamer chez nous ces chansons de bas étage que les bons Français sont les premiers à condamner ? Ce n'est pas, en tout cas, le moyen de donner à l'étranger une haute idée du goût littéraire et artistique de la Suisse.

leurs décisions. La minorité devrait être obligée de se plier aux décisions de la majorité.

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a déclaré que le Conseil fédéral donnera aux cantons le droit de légiférer en faisant des exceptions au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Il a accepté le postulat Gelpke, déposé mercredi, qui tend à la même fin. Il peut accorder la première partie du postulat Schneider, posant un principe analogue à celui de M. Gelpke. Mais il ne peut admettre la dernière partie qui demande la collectivisation de certaines branches économiques.

L'idée de M. Berthoud doit être accueillie avec des réserves; il faut se garder de surcharger l'article constitutionnel qu'il faudra soumettre au peuple. Il faudra maintenir le principe de la liberté du commerce et se borner à prévoir des exceptions. Soyons prudents.

M. Schirmer (Saint-Gall, radical) a déclaré que les représentants de l'artisanat estiment qu'il faut maintenir les avantages de la liberté du commerce. Rien ne vaudra les responsabilités individuelles à la tête d'une entreprise. L'orateur estime que l'Etat doit se borner à son rôle de surveillant, mais ne pas se mêler lui-même de l'économie privée.

Les postulats Berthoud et Gelpke ont été acceptés, ainsi que le premier alinéa du postulat Schneider.

Le commerce du bétail

M. Oldani, socialiste, a développé une motion invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur les mesures qu'il compte prendre pour garantir l'honnêteté du commerce du bétail. L'orateur a fait allusion à l'affaire Goldschmidt-Clément et à une affaire Bächler, qui s'est passée dans le canton de Berne.

Il a demandé une réglementation légale du commerce d'exportation du bétail.

M. Perrier avait déposé, de son côté, un postulat pour pouvoir discuter la motion Oldani, souligner ce qu'elle peut avoir de juste et en combattre la tendance.

M. Perrier a tenu à rappeler que l'administration fribourgeoise n'est pas responsable devant le Conseil national, mais, si juridiquement il ne doit pas d'explications à cette autorité, il estime que, moralement, il lui doit certains éclaircissements.

M. Perrier n'a pas voulu discuter le jugement rendu par le tribunal de Fribourg dans l'affaire Clément-Goldschmidt. Le principe de la séparation des pouvoirs est la meilleure sauvegarde de l'ordre dans un pays; cela est plus particulièrement vrai lorsqu'il s'agit du pouvoir judiciaire, dont l'indépendance doit être jalousement respectée.

Le jugement contient toutefois une phrase qui déborde quelque peu l'espèce qui était soumise au juge et contient une affirmation très générale qui a motivé l'intervention de M. Oldani. Il dit, en effet : « Enfin, il est résulté de l'enquête et des débats que les agissements incorporets retenus à la charge des inculpés ne sont pas un fait isolé et particulier aux prénommés, mais qu'ils sont, au contraire, d'un usage assez courant dans le commerce du bétail, du moins en ce qui concerne l'exportation. Il n'appartient pas au tribunal de rechercher à qui incombe la responsabilité de cet état de choses, qui paraît dû à une tolérance regrettable. »

Cette affirmation, qui a été faite sans que l'autorité administrative intéressée ait été entendue, montre, certes, l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le canton de Fribourg; mais elle était de nature à inquiéter le Conseil d'Etat, qui a estimé devoir ouvrir une enquête administrative à ce sujet. Il a confié cette enquête à un juriste fribourgeois, M. Python, qui n'appartenait pas à l'administration, et à deux hommes étrangers au canton, dont la compétence en la matière était incontestable : M. Chamorel, conseiller national vaudois, qui a rendu les plus grands services à l'élevage suisse, et M. Lüthy, gérant des syndicats d'élevage, à Berne, dont les connaissances dans ce domaine sont reconnues de tous. La commission d'enquête vient de déposer son rapport; c'est un document volumineux, très objectif, très fouillé et très complet, que devront lire tous ceux qui s'occuperont de la question; il sera, d'ailleurs, transmis officiellement au Conseil fédéral.

En réponse à M. Oldani, M. Perrier a cité certains passages de ce rapport, qui dit en particulier ceci : « D'emblée, la commission peut déclarer que les griefs que l'on a allégués contre le commerce de bétail sont manifestement exagérés. Les cas en question dénotent plus de négligence, de laisser-aller, que de fraude. Ces cas ne sont pas spéciaux au canton de Fribourg. Le bruit que l'on a fait autour de cette affaire est injustifié. En tous cas, les conclusions générales que l'on a voulu déduire à la charge du commerce de bétail et de l'exportation sont fausses. La commission est heureuse de le constater et de réfuter une accusation qui aurait pu nuire gravement aux intérêts du pays. »

D'autre part, à propos des cas soumis au juge, la commission dit : « Un marchand de bétail peut-il falsifier l'identité des animaux, en posant lui-même des marques métalliques fédérales à des sujets qui n'y ont pas droit ? La réponse est négative; cette pratique frauduleuse paraît impossible, et dans tous les faits dénoncés par les plaignants ou examinés par les juges, on ne révèle aucun cas de ce genre. »

Sur la deuxième question, le rapport ajoute : « Qu'en est-il de l'acte frauduleux qui consisterait à perforer l'oreille d'un sujet, pour faire croire qu'il a perdu sa marque métallique ? » Dans cette éventualité, le vendeur présenterait avec l'animal dont l'oreille est perforée un certificat de filiation, mentionnant le numéro de la marque égarée. Dans le canton de Fribourg, seul le certificat fédéral donne droit à la marque métallique.

« Si l'acheteur tient à l'ascendance de l'animal, il a le devoir de contrôler la concordance

du certificat avec le sujet. Une des preuves essentielles lui fait défaut si le bouton manque et il s'étonnera que le vendeur ait omis de le faire remplacer; il examinera le signalement avec d'autant plus de vigilance. Si on lui déclare que la marque vient de tomber, et qu'il veut passer outre, il fera lui-même les démarches nécessaires pour que l'animal soit en règle, et en deux ou trois jours, si les dires du vendeur sont exacts, la marque pourra être remplacée. »

Et encore ceci : « En matière d'exportation, où le recours serait difficile, il paraît impossible que les acheteurs étrangers, s'ils veulent un animal dont l'origine est certifiée, se contentent d'un trou à l'oreille, pour établir l'identité avec le certificat. »

« On peut donc conclure : s'il arrive fréquemment que des animaux se trouvent momentanément dépourvus de leur bouton dans l'oreille, il n'arrive presque jamais qu'un acheteur se laisse tromper par cet état de choses. »

M. Perrier s'est arrêté plus spécialement aux conclusions des experts, dont il a donné connaissance au Conseil national :

« La commission a examiné les diverses enquêtes, instructions et jugements, relatifs au commerce ou à l'élevage du bétail, dont il a été question; elle a pris connaissance des faits et observations relevés par la presse; elle a fait état de tous les renseignements que possédaient l'un ou l'autre de ses membres. »

« La commission a l'honneur de vous remettre (au Conseil d'Etat) ci-inclus le rapport général que vous lui avez demandé sur la situation. »

« En voici les conclusions : 1^o D'une manière générale, le système destiné à réglementer l'élevage et le commerce du bétail fonctionne, dans le canton de Fribourg, comme dans le reste de la Suisse, d'une manière satisfaisante. Les abus et les irrégularités sont peu nombreux. 2^o Ces abus et irrégularités sont toujours dus à une cause principale : certains vendeurs et certains acheteurs ne veulent pas aux certificats d'origine une attention suffisante; parfois, ces documents ne sont pas examinés; on les adresse quelquefois en paquet, plusieurs jours après la transaction. Ce manque de vigilance donne lieu à des erreurs et à des abus. 3^o Les cas relevés dans le canton de Fribourg sont les mêmes que les cas relevés dans d'autres cantons; ils ne sont ni plus graves, ni plus nombreux. La commission a constaté que la campagne menée à propos des enquêtes avait évidemment exagéré les choses. 4^o Il est absolument faux de prétendre que la remise de faux certificats et d'autres agissements incorrects analogues seraient d'un usage courant dans le commerce du bétail, du moins en ce qui concerne l'exportation. C'est, au contraire, dans l'exportation qu'on est le plus strict, parce que les acheteurs étrangers, sauf peu d'exceptions, sont beaucoup plus minutieux dans le contrôle des papiers d'ascendance. 5^o Il y a néanmoins dans le système qui régit le bétail d'élevage quelques améliorations à rechercher. La commission les a signalées au cours de son rapport. La plupart ne sont pas spéciales au canton de Fribourg. Il y a longtemps que les organisations compétentes s'efforcent de les réaliser. On ne saurait en tous cas parler de tolérance à l'égard des lacunes qui se sont révélées. 6^o La commission a constaté que le système qui régit le bétail d'élevage n'était pas parfaitement connu. Dans les actes judiciaires, il y a aussi quelques confusions à ce sujet. Il convient peut-être de donner quelques renseignements sur la matière et, dans son rapport, la commission a cru devoir insérer un aperçu sur le fait, l'origine et le cadre de l'organisation actuelle, avant de référer sur la manière dont fonctionnait le système dans la pratique. »

M. Perrier a conclu que les abus dans le commerce de bétail sont peu nombreux, qu'il y a quelques améliorations à apporter, mais que la situation, dans le canton de Fribourg, est la même que dans les autres cantons.

Dans ces conditions, il s'est étonné que M. Oldani, dont c'était certes le droit de porter la question devant le Conseil national, ait cru devoir, dans le développement de sa motion, reprendre le ton de la campagne de presse qui s'est déchaînée à ce sujet.

M. Perrier a ajouté que le canton de Fribourg est d'ailleurs habitué à ce genre de campagnes. Il a cité, à cet égard, un des exemples les plus récents. Il y a trois ans, précisément pendant la session d'été, les pupitres des députés avaient peine à contenir tous les journaux adressés à ces derniers visant un prétendu scandale fribourgeois; on affirmait que la Banque de l'Etat de Fribourg aurait, pendant la guerre, trafiqué de billets maculés de sang. Dès lors, la Banque a intenté une action au journal qui a le premier répandu ces affirmations diffamatoires, non pas devant les tribunaux fribourgeois, mais devant la Cour d'appel de Berne. Or, il y a quelque temps, cette Cour a donné raison à notre établissement financier cantonal. Mais, si quelques journaux, auxquels il faut rendre hommage, ont annoncé la sentence, l'ont commentée et ont relevé l'innanité des accusations, la plupart des organes qui avaient fait campagne n'ont pas même mentionné le jugement. L'orateur laisse aux membres du Conseil national le soin de juger de la loyauté de tels procédés.

En ce qui concerne la motion Oldani, M. Perrier a dit qu'il aimait à croire que le chef du Département de l'Economie publique, tout en retenant ce qu'il peut y avoir de juste dans la motion, repoussera les affirmations tendancieuses et fausses qui seraient de nature à nuire à notre agriculture et à l'honneur du pays. Il pense que le Chef du Département, suivant la voie dans laquelle le gouvernement de Fribourg s'est engagé, fera également une

Au Conseil national

Séance du 19 juin

A propos d'un vote de crédits

Les crédits supplémentaires ont été acceptés par le Conseil national à l'exception du poste de 60,000 fr. pour les Jeux olympiques de 1932.

La commission des finances désire, avant de prendre une décision, se renseigner sur la participation des sportifs à cette manifestation.

On a voté ensuite un crédit de 18 millions pour l'achat de matériel d'administration des Postes, télégraphes et téléphones.

La gestion des finances

M. Siegenthaler (Berne, paysan) a fait rapport sur l'administration des contributions; M. Schmid (Zurich, radical), sur l'administration des douanes.

M. Duft (Saint-Gall, droite) a fait rapport sur l'administration des blés. M. Gasser (Zurich, socialiste) s'est plaint de ce que le prix du pain ne suive pas les fluctuations du prix des céréales et reste trop élevé. M. Schirmer (Saint-Gall, radical), M. Moser (Lucerne, droite) et M. Huggler (Berne, socialiste) ont pris encore la parole.

M. Revaclier (Genève, udciste) a interpellé sur le retard apporté par la Confédération à la prise en livraison des blés de la dernière récolte et réclame la construction de silos.

M. Musy, chef du Département, a déclaré que le projet de loi sur le blé permet la construction de silos. Les retards dont on se plaint proviennent de ce que les meuniers avaient des stocks suffisants et de ce que les entrepôts étaient comblés. L'an dernier, les blés étaient mouillés. On n'a pu exiger des meuniers qu'ils en prennent livraison immédiatement. Les blés accumulés dans ces conditions s'avarièrent.

En ce qui concerne le prix du pain, M. Musy a déclaré que l'écart entre le prix du blé et le prix du pain dépend du prix des sous-produits. Le prix du pain complet est actuellement à 35 c. Le bénéfice du meunier et du boulanger est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était avant le régime actuel.

M. Revaclier (Genève) a fait rapport sur le contrôle des finances.

MM. Schmid (Argovie, socialiste) et Canova (Grisons, socialiste) ont critiqué la pension de retraite accordée à M. le conseiller fédéral Haab, qui touche des tantièmes comme administrateur de sociétés financières.

M. Musy, chef du Département, a répondu que M. Haab bénéficie d'une retraite conformément à une loi qui a été votée par les Chambres elles-mêmes.

Pour remédier

aux abus de la liberté du commerce

Le Conseil national a liquidé un certain nombre de postulats.

M. Schneider (Bâle-Ville, socialiste) a développé un postulat demandant au Conseil fédéral d'étudier un article constitutionnel nouveau permettant à la législation fédérale de déroger au principe de la liberté du commerce et de l'industrie si les intérêts généraux l'exigent.

M. Schneider voudrait que, en vue de coordonner les forces économiques du pays et de défendre les intérêts de la population laborieuse, la Confédération eût le droit de légiférer sur toutes les questions économiques. Il estime que la Confédération devrait par ce moyen soumettre des branches importantes de l'économie au régime de l'exploitation collective.

M. Berthoud (Neuchâtel, radical) a développé un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur la possibilité et l'opportunité de légiférer en vue de permettre aux associations et groupes professionnels de prendre, dans les limites à fixer par la loi et sous réserve d'approbation par l'autorité, des décisions ayant force obligatoire pour la profession. Une des causes du désarroi économique est que la production n'est pas adaptée à la consommation. Nous vivons sous le régime de la surproduction. Notre législation n'est pas adaptée aux conditions de la vie économique. Un peu partout, on s'efforce de tirer parti de la législation actuelle pour parer aux effets de la libre concurrence, mais on se trouve dans l'impossibilité d'agir dans les domaines où ce serait le plus nécessaire. Les grosses organisations capitalistes s'efforcent, de leur côté, de se protéger contre les excès de la libre concurrence, mais elles éliminent le petit industriel. On arrive ainsi au système fâcheux du monopole privé. La pratique d'un individualisme abusif n'est pas ce qui nous tirera du déséquilibre dont nous souffrons. C'est la législation qui est en défaut. L'orateur demande que cette liberté soit subordonnée à celle de la profession. M. Berthoud a demandé la reconnaissance officielle de toutes les associations professionnelles qui en feraient la demande et que l'Etat donne force de loi à

La question des dettes et des réparations

A Loudres

Londres, 19 juin.

La note suivante a été publiée : L'attention du premier-ministre a été attirée sur une déclaration publiée par les journaux, selon laquelle le gouvernement anglais aurait invité M. Mellon, ministre américain des finances, à se rendre en Angleterre, afin de discuter la question de la revision des dettes de guerre. Cette déclaration est absolument dénuée de fondement. Le gouvernement n'a adressé aucune invitation à M. Mellon, pas plus qu'il n'a envoyé de communication au gouvernement de Washington pour l'inviter à discuter cette question ou tout autre sujet.

A Washington

Washington, 20 juin.

M. Hoover suit avec le plus vif intérêt la situation financière européenne. On s'attend à ce que l'administration américaine prenne une décision qui ne saurait tarder. M. Hoover, s'est longuement entretenu avec M. Stimson, ministre des affaires étrangères. Il a conféré avec quelques-uns des membres les plus influents du Sénat, ainsi qu'avec M. Mills, sous-secrétaire d'Etat du Trésor. Le président de la commission financière du Sénat a été inopinément convoqué à Washington. On croit que cette série d'entrevues, faisant pendant aux conversations qui ont eu lieu jeudi à Londres entre MM. Mellon et Macdonald, indiquent que des faits nouveaux sont sur le point d'intervenir pour les questions financières intéressant l'Amérique et l'Europe.

A Berlin

Berlin, 20 juin.

La commission spécialement chargée de la politique des réparations a tenu, hier vendredi, une séance à laquelle ont pris part MM. von Hoesch et von Schubert, ambassadeurs à Paris et à Rome. Les délibérations tendaient à examiner les mesures que compte prendre le gouvernement en vue d'une revision. Ces délibérations vont être poursuivies prochainement. Les ambassadeurs d'Allemagne à Washington et à Londres sont attendus sous peu à Berlin.

Le conflit religieux en Italie

Restitution

M. Mussolini, ministre de l'Intérieur, a donné l'ordre aux préfets de restituer aux évêques les immeubles et l'argent séquestrés lors de la dissolution des associations catholiques de jeunesse. Ce qui serait encore préférable, ce serait de respecter le droit naturel d'association violé par cette brutale mesure et de permettre la reconstitution des sociétés dissoutes. On ne voit pas comment des congrégations d'Enfants de Marie peuvent mettre en péril le régime fasciste.

CATHOLICISME ET SOCIALISME

Un discours du cardinal Bourne

Londres, 19 juin.

Le cardinal Bourne, primat de l'Eglise catholique anglaise, a prononcé, mercredi, à Edimbourg, un important discours, portant sur la liberté de conscience en matière politique, sur l'attitude du catholique envers les partis politiques, notamment les travaillistes, sur l'attitude anglaise dans les questions morales ou éducatives intéressant tous les chrétiens, et, enfin, sur la portée de l'encyclique du Pape en matière sociale.

L'Eglise, a dit le prélat, étant, par définition, au-dessus des partis, elle ne demande aux fidèles que de s'inspirer des enseignements du Christ, une adhésion à des principes non chrétiens étant inadmissible. Le cardinal a affirmé son admiration pour la dernière encyclique papale, lumineux exposé de principes qui donne du socialisme une analyse profonde et qui condamne ces deux erreurs inhérentes au socialisme : la contestation du droit de la propriété privée, et l'excitation à la guerre de classe. Je pense, a dit le cardinal, en terminant, qu'il est généralement admis que très peu de membres du parti travailliste anglais entendent fonder leurs désirs de réformes sociales sur des principes que le Saint-Père a si justement et vigoureusement condamnés.

La révolution du Honduras

Tegucigalpa, 20 juin.

Une bataille entre les troupes gouvernementales et les rebelles commandés par le général Ferrer a fait rage durant toute la nuit de jeudi à hier vendredi, sur les rives du lac Yojoa. Les rebelles se sont repliés laissant de nombreux morts et blessés.

Pour la langue française

Je ne me sens pas bien ; je sens que je gogé quelque chose. Cela veut dire : Je sens que je vais avoir une maladie... Je couve une maladie. Ce verbe gogé, employé en Suisse romande, par des personnes qui négligent de parler correctement et se contentent de traduire le verbe patois godzi, ne se rattache à aucune étymologie française. Il faut le laisser au patois.

Nouvelles religieuses

Pie XI est en bonne santé

L'Osservatore romano dit qu'on a répandu ces derniers jours le bruit d'une maladie du Pape. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. L'état de santé du Souverain Pontife est excellent. Il a seulement suspendu ses promenades quotidiennes dans les jardins du Vatican en raison de la grande chaleur.

Générosité du Pape

L'Osservatore romano annonce que le Saint-Père a non seulement transmis ses condoléances au gouvernement français à l'occasion de la catastrophe du Saint-Philbert, mais a fait remettre aussi une certaine somme en faveur des familles des victimes.

Un pèlerinage tessinois à Einsiedeln

Ce matin, samedi, est parti pour Einsiedeln le pèlerinage diocésain tessinois. Le nombre imposant de participants, presque 1400, a obligé le comité à organiser deux trains. Comme toujours, c'est Mgr Baccharini qui dirige le pèlerinage.

FAITS DIVERS

STRANGER

Le « Nautilus »

Suivant un message du Wyoming, qui escorte le sous-marin Nautilus, celui-ci se dirige avec les plus grandes difficultés vers Queenstown (Irlande), dont il est encore éloigné de près de 400 milles marins (720 kil.).

Une note du Département de la marine à Washington annonce que le Nautilus a perdu son périscope. L'équipage n'est plus en liaison avec le Wyoming que grâce à la radiotélégraphie.

On retrouve le cadavre d'un aviateur

Le détachement qui, sur les indications de l'Italien Spardella, est parti pour la région montagneuse de Tallarook (région de Seymour, Australie), à la recherche de l'avion de l'inspecteur de l'aviation civile, M. Joseph Ekins, disparu depuis dix jours, a retrouvé les débris de l'appareil, ainsi que le corps mutilé de l'aviateur.

Les accidents d'aviation

A Milan, hier, vendredi, un avion piloté par le capitaine Signorelli, et ayant à bord comme observateur le sergent Viani, a fait une chute de 500 mètres. Les deux aviateurs ont été tués. Le capitaine Signorelli tenta de se sauver au moyen du parachute, mais celui-ci resta accroché à l'appareil et ne put pas s'ouvrir, complètement.

L'escroquerie au chèque

Un diamantaire d'Anvers a été victime d'un escroc qui a réussi à se faire remettre pour 4 millions 525,000 francs de diamants et de perles, en donnant en paiement deux faux chèques sur une banque espagnole.

Incendie dans une mine

Un violent incendie s'est déclaré dans une mine du Westrand, dans l'Afrique du sud. Le feu a détruit la salle des machines assurant le service du puits. Un Européen a péri.

Nouveau drame de la contrebande

Hier vendredi, des douaniers allemands ont surpris, dans une forêt, près d'Aix-la-Chapelle, une bande de contrebandiers. Comme ces derniers refusaient de s'arrêter, les douaniers firent feu. Un des contrebandiers, âgé d'une trentaine d'années, a été tué. Il était porteur d'environ 10,000 cigarettes.

Les accidents de la route

Deux automobiles anglaises transportant l'une trois personnes, l'autre deux, sont entrées en collision à un carrefour près de Shipston-on-Stour. Quatre des cinq voyageurs ont été tués.

Les orages

Jeudi, de violents orages se sont abattus sur Königsberg et sur la Prusse orientale. La foudre est tombée sur plusieurs fermes et a fait huit victimes.

Un avion incendié

Un incendie occasionné par le frottement de deux tuyaux métalliques a éclaté, hier vendredi, au Bourget, près Paris, dans un avion trimoteur appartenant à une compagnie suisse qui fait le service entre Bâle et Paris. Cet appareil appartenant anciennement au banquier Löwenstein, qui y avait trouvé la mort dans les circonstances que l'on sait.

Peu après son arrivée au Bourget, l'avion avait été dirigé au-dessus d'une citerne à essence et un mécanicien suisse, maintenant à l'intérieur de l'appareil le tuyau métallique amenant l'essence dans un réservoir, quand il se vit soudain entouré de flammes. Grièvement brûlé, il n'eut que juste le temps de se sauver, tandis que s'élevait une immense gerbe de feu. Plusieurs moto-pompes de l'aéroport cherchèrent en vain à circonscrire le sinistre. L'avion fut entièrement détruit.

SUISSE

Une bonne prise

L'escroc international Luigi Crema, arrêté ces jours-ci à Genève, a subi un nouvel interrogatoire hier vendredi. Il a avoué et reconnu notamment avoir commis des abus de confiance au préjudice de trois grandes pensions de Genève, où il était descendu sous des noms d'emprunt. Il a également opéré à Bâle et Zurich, réussissant deux coups fructueux qui lui ont rapporté plus de 20,000 francs.

Un prisonnier récalcitrant

Hier vendredi, quatre extradés italiens venant de Belgique, accompagnés de policiers belges, arrivés à la gare internationale de Chiasso, furent remis à la police italienne. Pendant qu'ils se trouvaient dans le bureau du commissaire, l'un d'eux demanda la permission de se rendre aux toilettes, ce qui lui fut accordé. L'extradé prit alors la fuite vers la sortie de la gare.

Un gendarme suisse, M. Filippini, arrivant à ce moment-là, se jeta sur le fugitif. Ce dernier le frappa à la tête au moyen d'une clef. Le gendarme, perdant connaissance, tomba. Un sous-officier italien, arrivant sur ces entrefaites, engagea une lutte violente avec le fugitif. Plusieurs personnes intervinrent encore et finalement on réussit à réduire l'énergumène à l'impuissance. Il a été transporté, muni d'une camisole de force, à Côme.

La route du Grimsel

La route du Grimsel sera ouverte à la circulation à partir de demain dimanche.

Echos de partout

LE PRIX DES CHEVEUX FÉMININS

A voir l'empressement que les jeunes filles mettent encore à faire couper leurs cheveux pour suivre la mode, on ne se douterait pas que ces cheveux sont d'un grand prix. Et cependant c'est ce qu'a établi, jeudi, la 6^{me} chambre civile, à Paris, dont un jugement a fixé que le prix du centimètre de cheveu féminin était de 117 francs 64 centimes, et la valeur d'une chevelure de 85 centimètres à près de 10,000 francs.

C'est à la requête et au bénéfice de M^{lle} Aurélie Branca, artiste de cinéma, que cette évaluation a été faite. M^{lle} Aurélie Branca, représentée par MM. Valensi et Frantz Moreteau, plaideait contre un coiffeur du quartier de l'Opéra.

Ce coiffeur prenait soin déjà depuis longtemps de la chevelure de M^{lle} Aurélie Branca, dont la coiffure n'est pas le seul attrait, mais qui en conserve heureusement l'intégrité comme une parure surannée qui lui est indispensable. M^{lle} Aurélie Branca, en effet, a pour rôle d'incarner tour à tour les paysannes de Greuze et les marquises de Trianon. Les uns et autres rôles ne diffèrent du reste que d'un cheveu, car les bergères et les grandes dames du siècle galant nous paraissent attifées de même dans leurs robes à paniers.

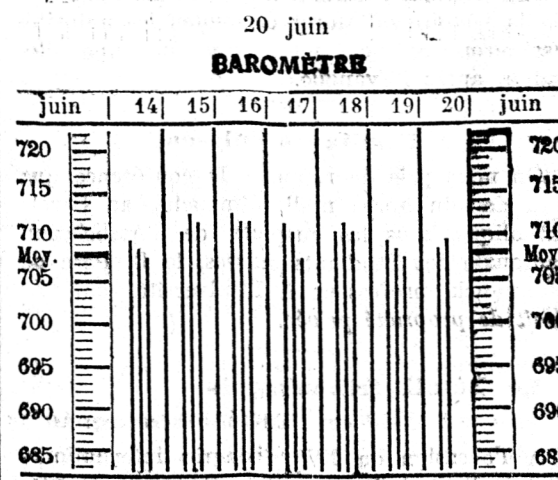
Mais, un jour, le coiffeur, dans un moment d'inattention, au lieu d'effiler les tresses de la marquise, en coupa une d'un seul coup. Désastre capillaire et cinématographique ! M. Zerbib, huissier, put constater que la rupture d'équilibre entre les deux nattes de M^{lle} Aurélie Branca était de 85 centimètres. Sur quoi, le tribunal eut à statuer.

Selon l'attendu plus haut cité, il a estimé qu'une chevelure entière était déjà pour une femme objet de prix, mais que la coiffure d'une marquise valait bien près de 10,000 fr.

MOT DE LA FIN

Le petit Paul à sa mère : — Aujourd'hui, je crois que j'ai fait une bonne action. — Très bien. Quoi donc ? — J'ai vu un monsieur et une dame qui voulaient prendre le train, mais ils étaient en retard et ils ne couraient pas assez vite. Alors, j'ai lâché les chiens sur eux, et ils ont pu attraper le train.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



CHANGES A VUE

Table of exchange rates for various currencies including Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, and Budapest.

Alfred MULLER, WIL (St-Gall)

Ateliers de construction p^o mobilier d'églises. Maison suisse de confiance, fondée en 1840. Ateliers, chaires, confessionnaux, statues, chemins de croix, stalles, etc. Travaux de précision et de sûreté (coffres-forts). Réparations, rénovations, transformations. Exécution soignée et artistique de travaux en tous genres et tous styles. Dessins-plans et devis à dispositions. — Références de premier ordre.

Dernière heure

Tractations

anglo-germano-américaines

Londres, 20 juin.

Le Daily Telegraph écrit qu'il semble peu probable que M. Mellon, ministre américain des finances, doive se rendre à Berlin. M. Slimson, son collègue des affaires extérieures, doit cependant arriver dans la capitale allemande vers le 20 juillet, c'est-à-dire, au lendemain de la visite de MM. Macdonald et Henderson. Une courte prolongation de séjour de ces derniers pourrait donc, semble-t-il, aboutir à des conversations anglo-germano-américaines.

Une rectification de M. Henderson ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne

Londres, 20 juin.

L'agence Reuter publie la rectification suivante :

Contrairement à certaines informations de Genève selon lesquelles M. Henderson aurait invité les ministres des Affaires étrangères européens à examiner avec lui, à Genève, la récente visite de MM. Brüning et Curtius aux Chequers, il y a lieu de préciser que la réunion qui doit avoir lieu à Genève le 13 juillet prochain n'est que l'assemblée prévue du sous-comité du comité des fédérations européennes.

A l'heure actuelle, il n'est pas certain que tous les ministres des affaires étrangères puissent assister à cette réunion, et il n'est même pas possible d'indiquer si M. Henderson lui-même sera en mesure de s'y rendre, le chef du Foreign Office devant accompagner M. Macdonald à Berlin le 17 juillet.

Les bonnes intentions de M. Hoover

Washington, 20 juin.

(Havas.) — M. Hoover a publié une déclaration relative aux conférences qu'il a eues avec les chefs des partis pour être utile à l'Allemagne. « Depuis mon retour à Washington, a-t-il dit, nous avons examiné avec les chefs des deux partis politiques se trouvant dans la capitale certaines mesures que nous pourrions prendre pour contribuer à amener une renaissance économique aux Etats-Unis et à l'étranger. Ces conversations ont porté plus particulièrement sur la situation menaçante existant en Allemagne. Aucun plan définitif ni aucune conclusion n'ont été arrêtés, mais les réponses que j'ai reçues des chefs des partis républicain et démocrate ont été des plus encourageantes. Toute déclaration sur un plan ou une méthode quelconque serait purement hypothétique et non justifiée en fait. »

Washington, 20 juin.

(Havas.) — Les milieux autorisés estiment que le président Hoover songe, soit à accorder un moratoire pour les dettes de guerre et les réparations, soit à accorder un prêt à l'Allemagne.

Londres, 20 juin.

On mande de Washington au Times : La déclaration de M. Hoover sur le renforcement de l'Allemagne peut faire croire que le gouvernement américain donne dans une politique qui peut provoquer un changement de sa part dans la question des dettes et des réparations. Au cours de la semaine dernière, on a reçu à Washington un nouveau rapport de l'ambassadeur à Berlin et un rapport de M. Mellon. On croit savoir que ces documents sont d'une telle nature qu'ils doivent, semblait-il, contribuer à convaincre le gouvernement que la menace d'une catastrophe en Allemagne est plus imminente qu'on ne le croyait il y a une semaine. On se souvient qu'alors M. Caste avait déclaré qu'une telle menace aurait pour effet un changement dans l'attitude des Etats-Unis.

L'équilibre budgétaire français menacé

Paris, 20 juin.

Excelsior croit savoir que le gouvernement, préoccupé de maintenir l'équilibre budgétaire menacé par le fléchissement constaté des rentrées d'impôts consécutif à la crise, étudie la possibilité d'une conversion facultative des rentes immédiatement convertibles.

Paris, 20 juin.

(Havas.) — Les crédits supplémentaires pour l'exercice 1930-1931 ainsi que certaines augmentations de crédits font un total de près d'un milliard de francs. La Chambre va être sous peu saisie de ces demandes d'augmentation.

Le conflit entre le Vatican et le gouvernement italien

Chê du Vatican, 20 juin.

L'Osservatore romano publie la note suivante : Plusieurs journaux étrangers ont parlé d'une note envoyée le 12 juin par le Vatican au gouvernement italien, ajoutant qu'un accord serait imminent. Il est exact qu'une note a été remise par le Vatican au gouvernement, mais celui-ci n'a, jusqu'ici, donné aucune réponse, aucun accord n'a été conclu, et aucune négociation n'a encore eu lieu.

Les mineurs américains

New-York, 20 juin.

(Havas.) — La détresse était grande dans les régions minières de l'Ohio et dans la Pennsylvanie, plusieurs incidents se sont produits entre la police et les mineurs. En certains endroits, ceux-ci ont réclamé la journée de 8 heures, ont été l'objet de sévices de la part de la force armée.

Le représentant du Mexique à Paris

Paris, 20 juin.

L'ancien président du Mexique, M. Portés Gill, est nommé ministre du Mexique à Paris.

La guerre civile au Honduras

Tegucigalpa, 20 juin.

Un communiqué officiel indique que, au cours des escarmouches qui ont eu lieu ces jours derniers entre les troupes fédérales et les partisans du général Ferreira, 98 de ces derniers et trois fédéraux ont été tués ; 56 rebelles ont péri dans des engagements qui ont eu lieu dans les régions de Jarat et de Yojoa. Parmi ces derniers, se trouvait le colonel Lorenzo.

M. Paul Doumer a présidé la cérémonie du quatrième centenaire du Collège de France

Paris, 20 juin.

Le Président de la République a présidé hier après midi, vendredi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la séance solennelle tenue à l'occasion du quatrième centenaire du Collège de France.

Plusieurs discours furent prononcés par MM. Charley, recteur de l'Université de Paris ; Alexandre Ghigi, recteur de l'Université de Bologne ; Alexandre Millerand, de l'Académie des sciences morales et politiques ; Widor, de l'Académie des beaux-arts ; Alfred Lacroix, de l'Académie des sciences ; Puech, de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; Gabriel Hanotaux, de l'Académie française ; Joseph Bédier et Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique.

Les chœurs du Conservatoire firent ensuite entendre, au cours de la cérémonie, plusieurs morceaux de musique du XVI^{me} siècle.

La conséquence de l'invalidation d'un élu communiste

Bucarest, 20 juin.

(Havas.) — A la Chambre roumaine, la commission de vérification a décidé après enquête que les listes communistes présentées par les circonscriptions de Bihor, de Satu-mare et de Timisoara sont nulles parce qu'il a été prouvé que le candidat Imire Aladar n'est pas citoyen roumain mais Hongrois. La Chambre a adopté le rapport d'invalidation par 228 voix contre 11. Les communistes perdent leur quotient de deux pour cent de la totalité des voix et, en conséquence, ils perdent leurs cinq sièges.

Collision de deux avions italiens

Brindisi, 20 juin.

Un accident d'aviation s'est produit hier vendredi au large de Brindisi. Deux hydravions de combat sont entrés en collision peu après avoir quitté l'aéroport. Un des appareils a pu amérir sans dommage, tandis que l'autre, à bord duquel se trouvaient l'instructeur lieutenant Macchia et cinq élèves, est tombé en mer. Le lieutenant et quatre élèves ont péri.

Grave accident d'automobile

Francfort-sur-le-Main, 20 juin.

(Wolff.) — Une automobile circulant à vive allure est venue se jeter contre un arbre et a été entièrement détruite. Les six occupants ont été blessés, dont quatre grièvement. On croit que le conducteur était en état d'ivresse.

Pour retrouver les cadavres du « Saint-Philbert »

Saint-Nazaire, 20 juin.

(Havas.) — Les autorités envisagent, étant donné le temps que demandera le renflouement de l'épave du Saint-Philbert, de faire sauter une partie du bâtiment afin de dégager les corps qui y sont enfermés.

Inondations au Canada

Mayne (Alberta), 20 juin.

(Havas.) — On signale de fortes inondations dans la province d'Alberta. Quatre personnes ont péri dans le sud de la province.

SUISSE

Le temps

Zurich, 20 juin.

Ce matin samedi, le froid souffle légèrement dans les Préalpes. On s'attend pour demain à des orages qui se feront sentir d'abord dans la zone du Jura. Sur le versant sud des Alpes, le temps est orageux.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 20 juin.

M. Schultness, chef du Département de l'Economie publique, a accepté le postulat développé hier vendredi par MM. Oldani et Perrier. Le Conseil fédéral présentera un rapport.

Il attache une grande importance à l'exportation du bétail, commerce pour lequel la Confédération a fait des sacrifices considérables. Elle attend en retour que les marchands évitent de nuire, par des procédés incorrects, à cette branche importante de notre commerce national. M. Bratschi, socialiste, a développé un postulat invitant le Conseil fédéral à déposer un rapport sur la question de savoir si la Confédération ne devrait pas légiférer sur les conflits du travail dans les entreprises qui ne sont soumises ni à la loi sur les industries ni à la législation cantonale.

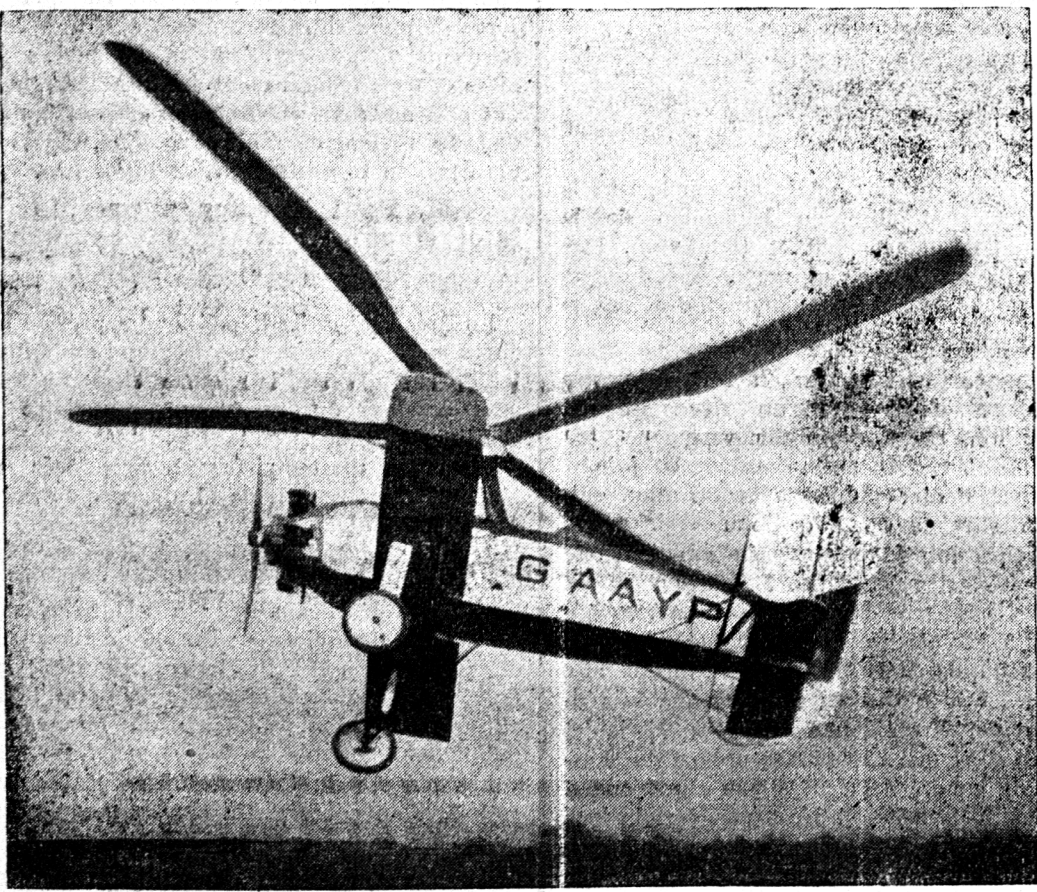
M. Schultness, chef du Département de l'Economie publique, a dit que le Conseil fédéral a l'intention de faire une loi sur le travail dans les entreprises non encore soumises à la législation sur le travail. Un article pour le règlement des conflits collectifs du travail est prévu dans cette loi. Mais l'office de conciliation ne rendra des sentences obligatoires que si les parties le demandent. Il s'agira de développer l'arbitrage, tel qu'il existe dans la loi sur les fabriques.

M. Schultness accepte le postulat qui est pris en considération sans opposition. La séance a été levée et la session déclarée close, à 9 heures.

L'autogire de La Cierva en Suisse

Des démonstrations de l'autogire de l'ingénieur espagnol La Cierva auront lieu cet après-midi, samedi, à Cointin (Genève), et demain, dimanche, à Berne.

On sait que l'autogire est un avion muni d'une voilure qui tourne librement dans le vent de la marche. Un petit plan inférieur porte des ailerons de stabilisation latérale. L'autogire présente ce grand avantage de pouvoir atterrir verticalement.



L'AUTOGIRE DE L'INGÉNIEUR LA CIERVA

Une œuvre sociale catholique

La ville de Cologne, la métropole rhénane, est le centre d'une œuvre sociale catholique pour les jeunes artisans et ouvriers, dont l'importance est capitale : c'est la Société des jeunes artisans catholiques, le *Katholischer Gesellenverein*, comme on l'appelle en allemand, l'œuvre admirable de l'abbé Kolping, qui, vers le milieu du siècle dernier, fut un des grands apôtres sociaux de l'Europe centrale.

Le Père Kolping, dont le procès de béatification est en train et dont la tombe, à Cologne, est le but des pèlerinages d'innombrables jeunes gens, avait lui-même vécu la vie pauvre des ouvriers migrants, avant d'être appelé par la voix de Dieu à la dignité sacerdotale. Pour les jeunes artisans et ouvriers, surtout pour ceux qui, dans leurs migrations professionnelles, étaient exposés à toutes sortes de dangers matériels et moraux, il créa une œuvre et un grand nombre de maisons, où ils se trouvent chez eux.

Son œuvre ne s'est pas laissée limiter par les barrières nationales et linguistiques. Parmi les premières branches locales fondées par le Père Kolping lui-même et par son ami Gruscha, qui, plus tard, devint cardinal-archevêque de Vienne, on trouve les villes de Cologne, Munich, Berlin, Vienne, Prague, Budapest, Zagreb, donc de cinq pays différents. Il est vrai que, jusqu'à maintenant, l'élément allemand a eu une certaine prépondérance ; cependant, les Pays-Bas (avec plus de 8,000 membres) et la Hongrie (avec 6,000 membres) viennent immédiatement après l'Allemagne (avec 65,000 cotisants actifs).

Dans le monde entier, la famille de Kolping compte aujourd'hui 2,100 sections locales avec 125,000 membres, dans 15 pays européens et 5 pays américains. De plus, il y a un nombre considérable de membres individuels dans presque tous les pays du monde. L'œuvre possède 500 maisons avec des foyers pour les sections et pour les membres voyageant. Une douzaine de périodiques sont publiés en allemand, anglais, néerlandais et hongrois.

En 1921, à la réunion générale de Cologne, un nouveau programme a été lancé qui précisait les buts et les principes pédagogiques de l'œuvre : elle veut former de bons chrétiens, de bons maîtres dans les différentes professions, de bons pères de famille et de bons citoyens.

En 1928, à l'occasion du grand congrès international de Vienne, une foule immense de jeunes catholiques, venant de vingt pays, a proclamé l'idéal de la famille, de la démocratie et de la paix. En 1930, on a voté la formation d'un comité international de jeunes laïques qui doit partager avec le conseil général des aumôniers la responsabilité de la direction centrale.

HAUT ENSEIGNEMENT

L'université de Pérouse pour les étrangers

Par une loi du 29 octobre 1925 et le décret royal du 25 mars 1926, le gouvernement italien a créé l'Université royale italienne pour les étrangers, afin de mieux faire connaître l'Italie, sous tous ses aspects, présents et passés. Son siège est à Pérouse. Elle est ouverte de juillet à octobre aux étrangers de tous pays. Ses cours de haute culture portent sur : les institutions italiennes ; la littérature italienne ; l'histoire de l'art (peinture, sculpture, architecture, musique, arts appliqués) ; les antiquités italiennes et étrusques ; la géographie de l'Italie (géologie, ethnographie, faune, flore, paysage) ; l'histoire de l'Italie ; la pensée italienne à travers les siècles (religion, droit, sciences, esthétique, histoire de la philosophie). Un cours spécial d'étruscologie, réparti sur deux années, permet d'obtenir un diplôme de perfectionnement dans cette matière. Tous ces cours sont faits par des professeurs des universités italiennes, ou par de hautes personnalités du monde politique, scientifique, artistique ou littéraire.

FRIBOURG

Les sculptures religieuses de M. Thomann

L'art religieux passe évidemment par une crise. On ne peut plus admettre qu'un sujet religieux, traité à la manière d'une affiche de parfumeur, constitue une œuvre d'art religieux. On ne tolère plus le simple joli sensible, et parfois sensuel, qui a perverti le goût du public il y a cinquante ans. Comment sortir de cette fâcheuse ornière ? En ces dernières années, nous avons assisté à une vraie débauche de doctrines esthétiques. Nous avons eu, après l'impressionnisme, le post-impressionnisme, le cubisme, le futurisme, pour aboutir au déconcertant expressionnisme de nos jours. Il y aurait de la naïveté à voir dans ces tendances le dernier mot de l'inspiration artistique. Mais elles existent ; pour notre profit ou notre malheur, elles sont en train de changer nos appréciations esthétiques. Nous n'aurons pas passé par là sans en porter l'empreinte ; et il en restera toujours quelque chose.

Bien des artistes religieux ont cru y trouver le salut ; ils ont coulé les sujets religieux dans ces formes ahurissantes pour le grand public. Le résultat a été déplorable. Mis à part quelques savants esthètes et quelques snobs imbéciles, tout le monde a trouvé ces œuvres irrespectueuses, horribles, presque blasphématoires, et l'indignation des âmes religieuses s'est manifestée à plusieurs reprises de la manière la plus énergique. C'est que l'art religieux n'est pas celui qui correspond à la mode actuelle des ateliers, mais celui qui, par des moyens sensibles, élève l'âme religieuse jusqu'au niveau de l'éternel et du divin.

L'ancienne manière est désormais inacceptable ; les tendances ultra-modernes exaspèrent et manquent leur but religieux. Il faut donc trouver autre chose, et nous estimons que, pour une fois, la sagesse se trouve dans un juste milieu.

Ces réflexions nous sont suggérées par les sculptures religieuses, exposées en ce moment à l'étalage de la Librairie de Saint-Paul, à Pérolles. L'artiste, M. E. Thomann, ne se livre à aucune rêverie romantique. Ses saints et saintes ne peuvent donner que la conception chrétienne de la vie qui est humilité et abnégation. Un de ses crucifix ne manque pas de grandeur ; l'autre est tragique et saisissant. Son métier est sincère : il traite le bois comme bois, et non comme une pâte plastique. Mais il ne sacrifie pas à la mode d'atelier ; tous les fidèles réfléchis peuvent s'abandonner sans effort à la contemplation de ses œuvres. Nous croyons que, à ce moment, c'est la bonne manière. Peut-être, plus tard, quand les nouvelles conceptions seront devenues plus familières aux fidèles, on pourra faire un pas de plus dans la voie des expressions modernes. Mais M. Thomann a compris que le grand public, celui auquel s'adresse l'art religieux et qui doit être édifié par lui, évolue beaucoup plus lentement que le génie des artistes et les idées des théoriciens. Il nous donne ce qu'on peut assimiler aujourd'hui ; et nous ne serions pas étonné si sa manière émergeait finalement de l'arbitraire des théories et du chaos de nos discutables innovations.

Nous nous permettons de l'en féliciter.

M.

Anniversaire patriotique

La grande nef de Saint-Nicolas a été ornée des drapeaux de la Confédération et des cantons, pour le grand office solennel d'action de grâce qui se célébrera demain dimanche en l'honneur de la victoire de Morat et auquel les autorités assisteront officiellement. Il y aura une allocation après l'Evangile.

Etudiants suisses

On nous prie de rappeler la conférence que fera demain après midi, dimanche, au Cercle catholique, sous les auspices de l'Association cantonale des Etudiants suisses, le R. Père de Minnyck, professeur à l'Université, sur *Le droit de propriété privée*.

Le bétail fribourgeois ou Tchéco-Slovaque

A l'occasion du XV^{ème} congrès international d'agriculture à Prague, il a été organisé plusieurs excursions destinées à faire connaître aux participants les conditions de la production agricole et les paysages ainsi que les monuments et établissements d'instruction agricole de la Tchéco-Slovaquie.

Dans deux de ces excursions, le programme prévoyait la visite des exploitations agricoles de Stecknitz et de Sterkowitz, près de Saaz, appartenant à M. G. Déteindre, ancien consul de Suisse.

Dans une lettre, datée du 16 juin, adressée au gérant des Fédérations fribourgeoises des syndicats d'élevage, M. Déteindre écrit ce qui suit :

« A présent que votre race tachetée noire est admise pour l'élevage en Tchéco-Slovaquie, il est absolument nécessaire que je possède un bon et beau taureau, d'une santé parfaite, pour remplacer celui qui a dû être abattu. Quant à moi, vous savez que j'ai fait tout ce qui était possible pour recommander votre race et vous aurez certainement plaisir à apprendre que, à l'occasion de la visite de la grande excursion comptant environ 80 personnes, j'ai été félicité de posséder la plus belle étable de toute la République. Tout le monde était enchanté de mon bétail. Surtout de grands propriétaires de la Roumanie et de la Pologne témoignèrent un grand intérêt pour mon élevage et il m'a fallu sortir de nombreuses vaches pour les faire photographier. »

« Le comte forgeron »

C'est demain dimanche, à 3 h. de l'après-midi, qu'aura lieu, au théâtre Livio, la dernière représentation de *Comte forgeron*. Les personnes qui n'ont pas encore vu ce beau spectacle ne voudront pas manquer d'y assister. Elles passeront des heures charmantes, pleines de gaieté et d'entrain.

Football

Demain, au parc des sports, se jouera le dernier acte de la saison de football. La finale du championnat cantonal de série A se jouera demain dimanche, à 3 h., entre Richemont II et Bulle I. Nombreux seront les spectateurs qui voudront assister au dénouement de l'intéressante épreuve cantonale. A 4 h. 45, Bulle II rencontrera Fribourg III. Cette partie sera également très intéressante.

La remise des coupes aura lieu sur le terrain.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Lundi, 22 juin, à 8 h. du matin, examens de la 3^{ème} et 4^{ème} classe des filles de langue française de la Neuveville (M^{lle} Thévoz) ; à 2 h. de l'après-midi, dans le même quartier, examens de la 5^{ème} et 6^{ème} classe des filles (M^{lle} Alber).

Fête cantonale fribourgeoise de gymnastique

Cette fête qui réunira quelques centaines de gymnastes, dont deux sections de dames, s'annonce sous les meilleurs auspices. La jeune section de Chiètres, l'organisatrice de cette belle journée populaire, est à la brèche ; elle fera l'impossible pour que visiteurs et gymnastes soient satisfaits en tous points et qu'ils emportent le meilleur souvenir dans leur foyer.

La fête aura lieu le 28 juin ; en cas de mauvais temps, elle serait renvoyée au 5 juillet.

Le programme de la journée étant très serré, l'ouverture de la fête est fixée à 7 heures du matin ; elle débutera par les concours individuels. Le cortège officiel, qui partira de la place de la gare, aura lieu à 1 h. 1/2. L'après-midi, commenceront les concours de sections puis suivront les luttes et les exercices d'ensemble.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

14 mai. — Brodard Angéla, fille d'Auguste, agriculteur, de et à La Roche, et d'Anne-Marie, née Scherly.

Deslarzes Gabriel, fils de Gabriel, vétérinaire, de Bagnes (Valais), et de Gertrude, née Wissler, domiciliés à Courtepin.

Perler René-François, fils de Paul, agriculteur, de Senédes, et de Marie, née Clément, domiciliés à Scédelles (Vaud).

Ennesser Rosa, fille de Joseph, cordonnier, de et à Chandon, et de Céline, née Schmutz.

15 mai. — Eckert Thérèse, fille de Wilhelm, commerçant, de Bâle, et de Marie, née Schaub, Cité-Jardins, 50.

16 mai. — Anders Léonie, fille de Charles, agriculteur, d'Oberschrot, et d'Anna, née Kolly, domiciliés à Dirlaret.

Bourqui Léa, fille de Louis, chauffeur, de Murist, et de Marthe, née Hayoz, Champ des Gibes, 30.

Buchs Gertrude, fille de Raphaël, aubergiste, de Bellegarde, et de Louise, née Tornare, domiciliés à La Tour-de-Trême.

17 mai. — Rolli Dora, fille de Wilhelm, fromager, de Belpberg (Berne), et de Frieda, née Dick, domiciliés à Saint-Ours.

20 mai. — Mivelaz Maurice, fils d'Albert, mécanicien, de Fribourg, et de Jeanne, née Léotondal, domiciliés à Bulle.

Dougoud Alphonse, fils de Louis, magasinier, de Middel, et d'Yvonne, née Piller, route de Bertigny, 3.

21 mai. — Jäger Marie-Françoise, fille de Francis, négociant, d'Aubourges, et de Madeleine, née Mauroux, route de Bertigny, 41.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de tir militaire. — Demain dimanche, 21 juin, au stand des Neigles, de 8 h. à 12 h., tirs d'exercice pour le concours de sections et classement.

La Famille, association des employés de maison et d'hôtel. — La réunion mensuelle aura lieu dimanche, 21 juin, à 4 heures de l'après-midi, au home du Bon Conseil, 11, rue de l'Hôpital.

Groupes féminins de la paroisse de Saint-Pierre, section cadette. — Promenade demain dimanche. Rendez-vous à 4 h. à la gare.

Club suisse des femmes alpinistes. — Demain dimanche, 21 juin, course à la Wandfluh par la Villette-Petit Mont. S'inscrire jusqu'à ce soir samedi, à 6 h., auprès du chef de course, M^{me} Duriaux. Tél. 3.10.

Pourquoi chercher ailleurs?...

Vous serez satisfait à

YVERDON-LES-BAINS

Station thermale unique en son genre avec une source sulfureuse sodique chaude et une source bicarbonatée magnésienne froide « Arkina »

Hôtel des Bains et Etablissement thermal

Pension depuis fr. 11.— 529-3 Y

Restauration soignée

Demandez partout Parc Tennis Orchestre Cinéma

ARKINA Demandez prospectus et tous renseignements

l'excellente eau minérale à la Direction l'excellente eau minérale

VERMOUTH NOBLESSE AU VIN MUSCAT

Match de water-polo

C'est par erreur que le match de water-polo entre le Cercle des nageurs de Fribourg et le Schwimmklub de Berne a été annoncé pour hier vendredi. Il aura lieu ce soir samedi, à 6 h. 1/2, aux Bains de la Moltaz. Il ne manquera pas d'attirer de nombreux spectateurs.

Exposition

L'exposition des travaux des élèves de l'Ecole ménagère de Saint-Nicolas (maison de bienfaisance) aura lieu du 21 au 23 juin.

La dernière encyclopédie

L'encyclopédie *Quadragesimo Anno*, texte français, est en vente dans les magasins de la Librairie catholique, près de Saint-Nicolas et avenue de Pérolles.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 21 JUIN

Saint-Nicolas : 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée ; sermon. — 9 h., messe basse ; sermon. — 10 h., grand-messe solennelle, en action de grâces pour la victoire de Morat ; allocution de circonstance à l'Evangile. *Te Deum*, bénédiction. — 11 h. 1/2, messe basse, sans sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants ; bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires ; bénédiction.

Saint-Jean : 6 h. 1/2, messe, communion générale pour les membres du patronage de Saint-Louis. — 7 h. 1/2, communion des enfants. — 8 h. 1/2, office et sermon. — 10 h., messe des enfants. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 6 h. 1/2 du soir, chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français. — 10 h., messe basse, sermon allemand. — 1 h. 1/2, vêpres, bénédiction. — 7 h. 45 du soir, chapelet, prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., messe des étudiants. — 9 h. 1/2, messe des enfants, instruction. — 10 h. 1/2, messe paroissiale chantée, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres des étudiants ; bénédiction du Saint Sacrement. — 8 h. 1/2 du soir, chant des complies et bénédiction du Saint Sacrement.

Beauregard : 8 h., messe paroissiale, instruction.

Notre-Dame : 6 h., messe. — 8 h., messe pour les enfants. — 9 h., grand-messe, sermon allemand. — 8 h. du soir, chapelet, exercice du mois du Sacré Cœur pour les fidèles de langue allemande, bénédiction.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., messe basse, sermon allemand. — 9 h., grand-messe, exposition et bénédiction. — 10 h. 1/2, messe basse, sermon français. — 2 h. 1/2, vêpres, procession et bénédiction. — 8 h. 1/2 du soir, commencement de la grande mission du mois du Sacré Cœur ; du 21 au 28 juin inclusivement, chaque soir, à 8 h. 1/2, sermon et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes. — 10 h., messe basse avec allocution.

Les pâtes alimentaires

La Timbale

soit parfaites. 11-7

G. Besson et C^{ie}, Sainte-Appoline et Yverdon

Maison de santé
fondée en 1880
Château de CORCELLES
sur Chauvornay
Cure de repos, désintoxications, alcoolisme, Maladies mentales et nerveuses. Demandez prospectus. 611-3 L
Prix modérés. Téléphone 53.28
Dr W. Mehren — Propr.-dir. R. Tschantz.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

UN MÉDICAMENT SCIENTIFIQUE. — Composés exclusivement de produits végétaux et d'extraits ophorétiques, les Grains de Vals sont vendus en flacons de verre qui assurent la parfaite conservation des produits. Un grain au repas du soir agit pendant la nuit sur : foie, estomac, intestin, et donne un résultat le lendemain matin, sans accoutumance ni coliques. Exiger « Grains de Vals » et refuser tout produit proposé en remplacement. 1 fr. 75 le grand flacon, 1 fr. 10 le petit flacon. 917

Couplent?
Demandez à la pharmacie des Fèves de Fuca.

Elevage

Marché-concours de taureaux d'Ostermundigen

Le marché-concours de taureaux de la Fédération suisse des syndicats d'élevage de la race tachetée rouge aura lieu du 25 au 27 août, à Berne-Ostermundigen. En dérogation à l'usage en cours, la réception des animaux ne se fera plus le mardi, mais le lundi. La durée du marché étant la même, la réexpédition aura lieu le jeudi, et non pas le vendredi, comme jusqu'ici.

Les programmes et les formulaires d'inscription seront envoyés ces jours-ci aux auteurs des registres généalogiques de tous les syndicats fédérés, ainsi qu'aux exposants de l'année dernière. On peut également s'en procurer gratuitement auprès du gérant de la Fédération, M. G. Lüthy, à Muri, près Berne. Le délai d'inscription dure du 10 au 25 juillet.

Le programme du marché est quelque peu modifié cette année : la finance d'inscription et d'alimentation a été légèrement réduite pour les taurillons et augmentée pour les taureaux. Puis le marché sera fermé le premier jour, mardi, 25 août, jusqu'à 10 heures du matin, tant aux exposants qu'aux visiteurs.

Les taureaux s'étant bien vendus au marché de l'année dernière, à des prix en général satisfaisants, beaucoup de taurillons auront été élevés depuis. Cependant, il faut compter sur un grand nombre d'inscriptions au marché-concours du fait de la stagnation de l'exportation. Mais une trop grande affluence d'animaux aura une tendance à faire baisser les prix. Pour éviter une trop forte chute, les éleveurs feront bien de livrer à la boucherie, durant l'été, ceux de leurs taureaux qui n'ont pas grande valeur pour l'élevage. Non seulement l'impression du marché y gagnera, mais les exposants en retireront un plus grand profit. Par contre, l'expérience a démontré à maintes reprises que les bons sujets d'élevage trouvent facilement preneur, à des prix satisfaisants, suivant la demande et la situation générale du marché. Dans tous les cas, le marché-concours d'Ostermundigen constitue pour les éleveurs et les syndicats une occasion d'achat et de vente tout à fait exceptionnelle. Les exigences variées des propriétaires de bétail de la plaine permettront aux éleveurs d'y écouler plus facilement que partout ailleurs beaucoup de taureaux de bonne qualité moyenne. Aussi tous les éleveurs de bétail de la race tachetée rouge feront-ils bien d'exposer leurs bons taureaux à ce marché-concours.

Marché et concours hippiques à Salgnelégier

Le marché de Salgnelégier se tiendra les 8 et 9 août.

Seront admis au marché, les chevaux nés en 1928, 1929, 1930 et 1931 ; les étalons approuvés de tous âges et les juments non suitées âgées de 4 à 10 ans.

Des primes, des diplômes et des médailles seront distribués aux sujets qualifiés.

Les courses auront lieu le dimanche 9 août, dès 3 heures.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 25 juillet.

Automobilisme

Le grand-prix de l'Automobile-Club de France

Aujourd'hui, samedi s'effectuent, à l'autodrome de Montlhéry, près de Paris, les opérations de vérification ou plutôt d'identification des voitures, puisque l'épreuve de demain dimanche est une course à formule libre, sans limitation de cylindrée.

Comme celui d'Italie, le grand-prix de l'Automobile-Club de France se disputera sur 10 h. Le départ en sera donné à 8 h. du matin et la course prendra fin demain soir, à 6 heures.

AVIATION

A la mémoire d'Amundsen et de ses compagnons

Demain, dimanche, 21 juin, à Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure), sera inauguré le monument élevé à la mémoire de Roald Amundsen, Guilbaud, de Cuverville, Bruzy, Valette, et Erich Dietrichson, qui disparurent au cours du voyage entrepris, en été 1928, pour aller au secours de l'Italia, perdu dans les glaces polaires. Les ministres français de l'air et de la marine et l'ambassadeur de Norvège assisteront à la cérémonie.

On se souvient que les recherches qui furent entreprises immédiatement après la disparition du célèbre explorateur norvégien et de ses compagnons avaient été abandonnées après plusieurs semaines d'efforts infructueux.

On s'avise aujourd'hui qu'il serait possible qu'Amundsen et ses compagnons eussent pu gagner l'île du Kronprinz-Rudolf (au nord de la Terre de François-Joseph), où se trouve un important dépôt de vivres et de matériel dont l'explorateur avait connaissance.

Dans l'espoir que, par un hasard providentiel, Amundsen aurait pu gagner ce campement lointain, le brise-glace russe *Malygin* vient de partir d'Arkhangelsk pour tenter de lui porter secours.

C'est un dernier espoir qui guide les sauveteurs. Espoir bien fragile, à la vérité, et qui sera presque sûrement déçu.

Une aviatrice va franchir l'Atlantique

On mande de New-York que l'aviatrice américaine Ruth Nichols n'attend plus que des conditions atmosphériques favorables pour prendre son vol à destination du Bourget.

Le départ était fixé pour aujourd'hui, samedi, et l'aviatrice se proposait de faire escale à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Ruth Nichols estime que 15 à 17 heures lui suffiront pour faire la traversée de l'Océan. Son appareil est muni d'un moteur de 600 CV et peut atteindre la vitesse horaire de 350 kilomètres.

La traversée de la Manche en planeur

Un aviateur canadien vient de traverser la Manche à bord d'un planeur.

Parti de Lympne (Angleterre), hier après midi, à 4 h. 30, il s'est posé sur la côte française, à Saint-Inglevert, à 6 heures.

Un avion avait élevé le planeur à près de 4000 mètres d'altitude ; celui-ci fut ensuite libéré et gagna la côte française par ses propres moyens.

Le « Do-X »

L'hydravion allemand *Do-X*, poursuivant sa route vers Rio-de-Janeiro, a quitté Bahia par Carabellas (à 770 kil. au nord-est de la capitale du Brésil), où il a améri hier après midi vendredi.

La flotte militaire aérienne des Etats-Unis

Le nombre des avions achetés par le ministère de la guerre des Etats-Unis depuis le 1^{er} janvier ne s'élève pas à moins de 427.

A la fin de l'exercice budgétaire (30 juin), l'aviation militaire aura 1,100 appareils à sa disposition.

De son côté, la marine américaine possède 1,000 avions.

Mgr Besson

Lettre pastorale sur Le Mariage

NOUVELLE ÉDITION

Prix : Fr. 1.—

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'invasion du cactus en Australie

On connaît le cactus ou figuier de Barbarie, une plante grasse décorative qui pique, c'est le cas de le dire, car ses branches sont couvertes d'épines et qui met une note d'exotisme dans le plus bourgeois des intérieurs.

Le cactus peut être un véritable fléau naturel. Témoin l'Australie. Suivant l'hypothèse de MM. Georges-M. Crivelli, ingénieur agronome de l'université de Melbourne, et Pierre Louvet, auteurs d'une intéressante enquête sur l'Australie, « il y eut sûrement un jour où quelque colon débarqua, en serrant contre son cœur un pot de fleurs orné d'un cactus » ; puis, en 1788, un gouverneur en fit diverses plantations pour élever des cochenilles, utiles à l'Angleterre pour teindre en pourpre ses textiles. On renonça bientôt à l'expérience.

« Mais le cactus avait désormais la clé des champs. » Il couvrait, en 1916, onze millions d'hectares, où il rendait toute culture et tout pâturage impossibles. En 1917, devenu l'élément dominant de la flore australienne, il avait conquis une superficie dépassant de trois millions d'hectares celle des terres cultivées du continent, et l'on évaluait à un demi-million d'hectares son avance annuelle.

Et il s'agit de plantes, dont les grosses épines, emmêlées, assez fortes pour percer les semelles des souliers, forment un véritable réseau barbelé où nul ne peut pénétrer et dont les minuscules épines, presque invisibles, encore plus dangereuses, ne peuvent être aisément retirées de la peau.

On conçoit que le gouvernement australien ait tout fait pour lutter contre cet implacable envahisseur, concédant gratuitement des lots de terre infestée à qui s'engage à les défricher et à combattre l'extension du cactus aux environs, fondant un prix de 10,000 livres sterling pour l'inventeur qui permettra d'utiliser ou de détruire pratiquement le cactus sur tout le territoire. On songea même, pour récupérer peu à peu les onze millions d'hectares des pâturages d'autrefois, à sacrifier des troupeaux de bétail, en les mettant dans la région infestée aux années de sécheresse et en les laissant, même au prix des plaies et ulcères qui s'ensuivent, se nourrir de cactus. Mais tout le cheptel de l'Australie n'aurait pas réussi à consommer l'avance que fait la plante en une seule année.

Dans un endroit, rapportent MM. Georges-M. Crivelli et Pierre Louvet, une forêt impenétrable avait sa lisière sur un front en ligne droite de huit kilomètres, qui a permis d'en mesurer la marche avec précision. Tous les ans, l'on constate une avance de tout le front sur une profondeur moyenne de 500 mètres, de sorte que les malheureux bœufs qui arriveraient à se frayer un passage risqueraient de se trouver entourés et prisonniers de la forêt.

Le coût de la vie

L'indice du prix de la vie indique du 1^{er} mai au 1^{er} juin une augmentation de 1,1, ce qui le porte à 139,3 points. Le prix de la viande de veau a subi une augmentation. Par contre, on signale une diminution du prix de l'antracite, des briquettes, du lard, du beurre, du porc et des pâtes alimentaires.

Les relations avec les Indes anglaises

L'Office suisse d'expansion commerciale communique :

M. Jean Piffaretti, secrétaire du consulat de Suisse à Singapour, sera vendredi 26 juin au siège de Zurich et le lundi 29 juin au siège de Lausanne de l'Office suisse d'expansion commerciale, à la disposition des personnes désireuses de le consulter sur le district consulaire

dans lequel il exerce son activité, c'est-à-dire la presqu'île de Malacca (Indes anglaises).

Les demandes d'entrevues doivent être adressées immédiatement à l'un ou l'autre des deux sièges de l'Office : Lausanne : Bellefontaine, 2 ; Zurich : Borsenstrasse, 10.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Demain, dimanche, se jouera le match de finale qui doit opposer Chaux-de-Fonds à Bâle. Ce n'est faire de tort à personne que de dire que cette partie n'intéresse plus que les deux équipes, qui essayeront de s'assurer une place un peu honorable dans le classement du tour final.

A Genève et à Zurich, Servette et Etoile-Claux-de-Fonds d'une part, Grasshoppers et Saint-Gall de l'autre, joueront leurs derniers matches de championnat. Dans l'un et dans l'autre cas, la victoire doit revenir aux joueurs locaux, s'ils veulent se donner un peu de peine.

Le dimanche, 28 juin, aura lieu, à Genève, la grande finale Urania-Grasshoppers. Après quoi il restera encore à Urania-Genève à jouer contre Chaux-de-Fonds, à La Chaux-de-Fonds.

On sera au mois de juillet. Quelques semaines plus tard, il faudra recommencer.

Les championnats universitaires suisses

C'est cet après-midi, samedi, à 2 heures, au stade de Frontenex, à Genève, qu'aura lieu l'ouverture solennelle des XVII^{èmes} championnats universitaires suisses, auxquels prendront part les universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Zurich (université et Polytechnicum) et Genève.

A 2 heures, en présence de M. Paul Lachenal, chef du Département de l'instruction publique genevois, les 300 concurrents défilèrent sur la piste ; puis ils ont rangé face à la tribune ; M. Lachenal prononcera un bref discours.

Aussitôt après, commenceront les concours.

Les courses et concours hippiques d'Yverdon

Nous rappelons que c'est demain, dimanche, dès 8 heures du matin, qu'auront lieu les courses et concours hippiques d'Yverdon.

La « Suisse sportive »

Sommaire du N° 9 (17 juin) : La grande fête aérienne internationale de Lausanne, par Ernest Nef. — La Suisse romande à la fête des costumes suisses. — La course motocycliste Liège-Milan, par Fr. Dumont. — La fête cantonale genevoise de gymnastique, vue par l'image. — Alpinisme : l'Aiguille d'Argentière. — Parlons technique. — Les championnats cyclistes suisses. — Les régates internationales de Lucerne, par Perret. — L'escrime comme sport, par le docteur Mende. — Le tournoi de la Caquerelle. — Les Jeux gréco-suisse. — La finale romande de football. — Nos Suisses à l'étranger. — Les championnats nationaux de tennis. — Notre calendrier.

Calendrier

Dimanche 21 juin

IV^{ème} dimanche après la Pentecôte

En relisant dans l'évangile de ce jour l'histoire de la pêche miraculeuse, renouvelons notre résolution d'agir d'après la volonté de Dieu et en union avec Jésus-Christ, afin de rendre nos actes édifiants et méritoires.

Saint LOUIS DE GONZAGUE, S. J., † 1591

Lundi 22 juin

Saint PAULIN, évêque

Saint Paulin, évêque de Nole, est né à Bordeaux d'une riche famille sénatoriale. Il est surtout célèbre par son dévouement envers les malheureux. († 431.)

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†

Les religieuses de Saint-Joseph de Bourg
ASILE DES VIEILLARDS

font part de la perte douloureuse qu'elles
viennent d'éprouver en la personne de

Mère Angèle
ancienne Supérieure

décédée, vendredi 19 juin, à l'âge de 80 ans.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église du
Collège, lundi 22 juin, à 8 h. 1/2.
Départ de l'asile à 8 heures.

†

L'office d'anniversaire de

Monsieur l'abbé Jean CHOLLET

aura lieu à l'église de Prez, mardi 23 juin,
à 8 heures.

La famille Macherel, à Fribourg, profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été données dans son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, particulièrement la Direction et les employés de la Brasserie Beauregard.

Pompes Funèbres Générales S. A.
Jos. MONNEY, gérant
Avenue de la gare, 27 B - FRIBOURG
Téléphone permanent 9.95.
Fabrique spéciale de

**Cercueils
Couronnes**

Transports funèbres
AVIS IMPORTANT
En cas de décès : Les familles ont intérêt à s'adresser aux Pompes Funèbres Générales S. A. (Téléph. permanent 9.95.) La Maison s'occupe gratuitement de remplir les formalités civiles et se charge spécialement des démarches auprès du Préposé aux Pompes Funèbres de la paroisse pour régler les formalités de l'ensevelissement religieux. 68-3

Vente de domaine

A vendre, dans un village du district de la Glâne, un domaine de 21 1/2 poses, comprenant 19 poses de bonne terre cultivable et 2 1/2 de forêt. Bâtiment en bon état, avec écurie, grange, creux à purin avec vidange, beau verger. Situation exceptionnelle au centre du village et près d'une route cantonale. 12972

Entrée au 22 février 1932.
Pour renseignements, s'adresser à M^{re} Jos. Descloux, notaire, à Romont. Tél. 17.

**Bandages
herniaires**

A Hayoz

élastiques, dernière nouveauté et à ressorts, à très bas prix, chez E. Germond, sellerie, Payerne.

Commissionnaire, se commande avec sa camionnette (800 kg.).
Téléphone 701 et 1200.

ROYAL - SONORE

Jusqu'au dimanche 21 juin incl.
Dimanche : Matinée à 15 h.
Soirée à 20 h. 30.

Les quatre Plumes blanches

Un film sonore sensationnel qui fera parler tout Fribourg
réalisé par les célèbres auteurs de « CHANG ».

La momie vengée

par SAINT-CYGNÉ

VI

A Port-Saïd, miss Nora et Maxime s'étonnaient de n'avoir pas vu revenir le déficient, soit par un bateau d'Alexandrie, soit par Ismailia qu'une voie ferrée reliait au Caire.

« Il se demandait ce qui avait pu lui arriver depuis cinq jours qu'il n'avait pas donné signe de vie.

Enfin, un matin, comme le yacht allait prendre la mer pour sa promenade quotidienne, un agent de la direction du port remit à de Kérouet la dépêche que Robs avait expédiée à Alexandrie et qu'il avait fait suivre.

« Pourquoi diable a-t-il emprunté ce chemin pour aller à Marseille ? demanda Maxime en montrant la dépêche à miss Nora. Il avait meilleur compte de venir nous retrouver ici.

« J'ai idée, répondit la jeune fille, qu'il a rencontré au Caire mon voyageur du Shephead, qu'il l'a reconnu comme moi et qu'il rentre en France par la même route qu'a prise ce monsieur Dosmond. Il n'a pas voulu, sans doute, le perdre de vue.

« C'est, en effet, une explication dit Maxime. Mais quelle singulière idée a passé par la tête de cet inconnu d'abandonner son circuit payé du Lotus pour prendre le chemin de fer.

« Cela ressemble bien à une fuite, remarqua la jeune fille, et je garde l'impression que cet individu, en qui je persiste à voir Harvey, ne doit pas être étranger au pillage du tombeau de Ra-Ouer.

« Cependant, répliqua Maxime, les journaux ont raconté que ce pillage remontait à deux ou trois jours avant l'arrivée de la mission du Lotus d'où débarqua en même temps qu'elle notre voyageur suspect. Il n'a donc pas pu en être l'auteur.

« Vous avez raison, reprit-elle. Mais tout de même, il y a là une étrange coïncidence. Rappelez-vous, Maxime, les paroles que vous prononciez au Caire, le soir où je vous fis part de ma découverte : « Si c'est lui, m'avez-vous dit, croyez qu'il se révélera par un de ces coups dont votre père a été la victime. » Et, vous l'avez vu, ce coup s'est produit.

« C'est bien, comme vous le remarquez, Nora, une étrange coïncidence, mais comme il s'en produit fréquemment dans la vie. Celle-ci vous frappe parce que votre esprit est toujours tendu vers le même objet, qu'il est rempli par la même préoccupation, je dirais par la même obsession.

« Cette pensée m'obsède, en effet. Mais Robs, lui aussi, y obéit et partage les mêmes impressions. Il n'y a que vous, Maxime, qui vous refusez à y croire.

« Robs est dans son rôle. Je ne dis pas qu'il subit vos suggestions. Toutefois, son métier le porte vers tous les soupçons. C'est presque une déformation professionnelle. En tous cas, c'est sa vie, à lui, sa santé organique. Pour vous, c'est la fatigue et l'épuisement, j'en ai peur.

« Mais je me porte bien !

« De corps, sans doute. Cependant vous ne vous appartenez plus depuis cette rencontre à l'étape de Messine. Vous vous étiez si bien reprise durant ces deux mois que nous

parcourions l'Italie ! Vous viviez dans le charme et l'enthousiasme des splendides visions dont votre visage et votre cœur rayonnaient. Ah ! les belles et nombreuses journées durant lesquelles nos âmes se confondaient !

« Elle l'écoutait, émue de son émotion, se rappelant, elle aussi, ces moments qui avaient été si doux à son cœur.

« Nos âmes, Maxime, restent ce qu'elles étaient, mais si vous croyez que ce que vous appelez mon obsession puisse porter atteinte à leur souvenir, prenons le chemin du retour. Le temps me guérira peut-être d'un dessein que j'ai pris pour un devoir.

« Dieu me garde, Nora, de vous détourner de ce devoir. Mais laissez à d'autres, dont c'est la fonction, le souci de l'accomplir pour vous et d'aboutir au châtiment que vous souhaitez.

« Ils échangeaient ces propos dans le salon du bord où l'on échappait un peu à la chaleur torride du pont.

« Ils étaient seuls. Elle alla vers lui et lui tendit son front où son baiser s'attarda.

« Alors, fit-il, retrouvant sa joie de l'avoir reconquise, nous partons ?

« Où me menez-vous, Maxime ?

« Mais où nous pourrions recueillir ce pauvre M. Robs, à Marseille, où sa dépêche nous dit qu'il se rend. Nous n'avons plus rien à faire ici. Nos soutes sont pleines. Au lieu de notre promenade habituelle, nous suivrons la route des paquebots.

« Il se leva, alla tourner un bouton électrique qui illumina le salon et, le doigt sur une carte marine encastrée dans l'acajou d'une cloison, il désigna la route.

« Nous allons tout droit sur la Crète, que

nous longerons. Nous franchirons ensuite le détroit de Messine et, après avoir envoyé un salut aux côtes d'Italie qui vous furent chères, nous passerons entre la Sardaigne et la Corse, l'île de beauté, pour filer droit sur Marseille. Si le cœur vous en dit, nous pourrions faire escale à Naples et à Ajaccio.

« A quoi bon ? fit-elle. Si les nécessités du bord ne nous y obligent pas, allons d'une traite au port, où ce brave M. Robs doit nous attendre avec impatience, car il nous y aura devancés d'une dizaine de jours.

« Quelques heures après, le *Keepsake* saluait de son pavillon la rade de Port-Saïd et gagnait la haute mer, presque dans le sillage d'un paquebot venu d'Extrême-Orient, et qui, comme le yacht, allait vers la même destination.

« D'autres, en route, les croisaient, allant vers le canal, l'Extrême-Orient ou les Indes. Aucun chemin maritime n'est aussi peuplé que celui qui débouche vers la plus grande mer, à la sortie de ce canon rétréci de Messine, qui semble retenir un instant tous ces bateaux, comme les rochers rapprochés d'un fleuve qui ramasse ses eaux pour les répandre en larges nappes à leur sortie.

« Au fur et à mesure qu'on approche des côtes d'Italie, ce mouvement s'accroît. Des paquebots, des cargos, des côtes, des felouques chargés de laines d'Australie, de pétroles d'Amérique, de caoutchouc de Malaisie, de blés des Indes, de cotons d'Egypte, se pressent les uns pour sortir, les autres pour entrer dans ce goulet que forment la pointe de la botte de l'Italie et le promontoir sicilien.

« Quand, après plusieurs jours de belle navigation, le *Keepsake* y arriva, c'était à qui vou-

lait franchir un passage d'autant plus dangereux qu'il fourmillait de petits bateaux à voile qui cherchent le vent en zigzaguant, et à travers lesquels il faut se glisser.

Le long ululement des sirènes emplît l'air et se mêle au sifflet des cargos, chacun s'avertissant, comme aux carrefours des rues les cornes des autos.

Sur la passerelle du *Keepsake*, le second, Peary, pestait contre un petit cargo qui s'entêtait à louvoyer, malgré les avertissements du yacht.

« Qu'est-ce qu'il a besoin, disait-il à Maxime, de se remuer comme il le fait ? Il n'a qu'à garder sa droite. Il ne cale pas tant qu'il soit obligé de ne pas longer la côte. On dirait un homme ivre. Il va se faire aborder par quelque gros bateau... »

Et, sans se lasser, il accentua les appels de la sirène.

Enfin le cargo se rangea et le yacht passa à le toucher.

Maxime, la lorgnette sur les yeux, détaillait le bateau et en cherchait le nom qu'il lut.

C'était l'*Héroul*, le cargo de Gardery, qui, chargé des dépouilles des momies, s'en allait sans se hâter vers Marseille.

(A suivre.)

SERTILLANGES

L'orateur chrétien
Prix : 3.75

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas, et 38, Avenue de Pérolles
— Fribourg —

Art religieux

Seconde exposition
de travaux sur bois
(Nouveaux sujets)
dans la vitrine

de la

Librairie Saint-Paul
Magasin de Pérolles
FRIBOURG

Avez-vous une place pour un

Jeune homme
qui voudrait passer les vacances dans la Suisse romande pour se perfectionner dans la langue française ?
13116
Secrétariat de la jeunesse catholique, Zurich, Känzlestr., 19.

Jeune fille

de 16-18 ans, désirant apprendre la langue allemande, trouverait place facile dans petite famille comme volontaire.
Papeterie Plüss-Pfyster, Altdorf (Uri), 13138 F.

Sociétés et visiteurs

de passage à Genève, faites une visite chez M. Dousse (Fribourgeois), 48, rue de la Terrasse (Eaux-Vives), vous y trouverez grand et beau choix d'articles souvenirs de Genève, articles pour fumeurs, cartes postales illustrées, 64337 X tabacs, cigares, cigarettes. Rabais accordé contre découpe de cette annonce.

A vendre, à proximité de Payerne maison

d'agrément, 10 pièces, beau jardin, garage, grandes dépendances. Convient pour pension ou maître d'état.
Ecrire sous chiffres F 16909/L, à Publicitas, Lausanne.

Dimanche 21 juin

à Sorens

Bénédiction du drapeau de la Société de tir
GRAND CONCERT A LA CANTINE
Invitation cordiale : Le tenancier.

Vente juridique d'immeubles

Lundi 20 juillet 1931, à 14 heures, à l'auberge du Lion d'Or, à Farvagny-le-Grand, l'office vendra les immeubles art. 177 à 181, 182a, 183 à 191 du cadastre de Grenilles, comprenant habitation, grange, écurie, pont, remise, porcherie, place, four, jardin, prés et bois de 243,893 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 103,831.— Estimation de l'office : Fr. 119,350.— 13062
Office des faillites de la Sarine.

Offre spéciale

Jolie chambre à coucher en chêne

TOUTE NEUVE, composée du grand lit, table de nuit avec marbre, lavabo avec marbre et glace biseauté, armoire à deux portes, glace biseauté pour Fr. 500.—
Lingerie aux meilleures conditions.

Maison veuve Ant. COMTE
FRIBOURG 9-14

100 bicyclettes

de 1^{re} marque, modèle anglais, Fr. 105.—
Tous les modèles route, course, militaires en stock de Fr. 95-120.— Garantie 2 ans. Accessoires, pneumatiques, bas prix. Demandez catalogue. Etablissement MEIER, 16, rue Neuchâtel, Genève. 29958

Compagnie du Chemin de fer Montreux - Oberland bernois

(par le Simmenthal)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de la Compagnie est convoquée pour le **vendredi, 26 juin 1931, à 14 h. 1/2, à Montreux, à la salle du Conseil communal du Château-Montreux.**

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport du Conseil d'administration et des comptes sur l'exercice 1930.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Votation sur les conclusions de ces rapports.
4. Nominations statutaires.
5. Autres objets s'il y a lieu.

Le bilan et les comptes, ainsi que le rapport des contrôleurs sont à la disposition de Messieurs les actionnaires dans les Bureaux de la Compagnie, à Montreux-Clarens, à partir du 16 juin 1931.

Les cartes d'admission pour cette assemblée seront délivrées jusqu'au jeudi 25 juin inclus, contre dépôt des actions au porteur, à la Banque de Montreux, à Montreux, au Comptoir d'Escompte de Genève, siège de Lausanne, et à la Banque Cantonale de Berne, à Berne.

Des exemplaires du rapport du Conseil d'administration seront à la disposition de Messieurs les actionnaires aux domiciles ci-dessus, ainsi qu'aux bureaux de la Compagnie à Montreux-Clarens.
Montreux, le 30 mai 1931.

Au nom du Conseil d'administration.
Le Président :
Dr J. de Muralt, avocat.

ON DEMANDE

à acheter un lait pour époque à convenir, quantité de 100 à 150 litres par jour, de préférence sur la ligne du Fribourg-Morat ou de Fribourg-Payerne. Garantie absolue de paiement.
S'adresser sous chiffres P 13134 F, à Publicitas, Fribourg.

On prendrait

comme pensionnaire, dans la Suisse allemande, dans famille d'instituteur,

Jeune homme ou JEUNE FILLE

pour apprendre l'allemand. On ne parle que le bon allemand. Vie de famille. Cuisine soignée. Prix modéré. 13123
S'adr. à Charles Keller, instituteur, Rossrüti-Wil (St-Gall). Références à disposition.

Vitesse...

Pourquoi du cent, tu [exagères !]
J'tais du zéro, ça c'est [bien mieux].
Lorsqu'assis en face [d'un bon verre]
De ce « DIABLERETS » [délicieux].

Vente juridique

Le Greffe du Tribunal civil de la Broye vendra, aux ench. publiées, **lundi, 22 juin, 1931, à 15 h. 1/2**, du jour, au domicile de Mme veuve Cécile Jaquier, à Chapelle-p/Sassel, un bon cheval de trait, rouge-brun, âgé de 11 ans. La vente a lieu à tout prix et au comptant.

Citroën

A vendre une torpédo, 10 chev., éclairage et démarrage élect., phare tilux, moteur avec piston allum., d'une force considérable, favorables conditions. — S'adresser sous P 40857 F, à Publicitas, Fribourg.

A céder

à Fribourg, pour cause de santé, un salon de coiffure pour dames et messieurs, dans rue principale.
S'adresser par écrit à P 13108 F, à Publicitas, Fribourg.

Domaine

A VENDRE
en France, ferme du Brouet, département du Doubs, comprenant 17 ha. d'excellent terrain, dont 14 ha., en un seul mas, attenants aux bâtiments. Ces derniers ayant logement, grange et écurie, sont en parfait état.
Pour renseignements et conditions, s'adresser à M. Jean GASSER, à Salvaux. 10682 L

Magasin

à louer, au commencement de l'avenue de Pérolles. Pas de reprise. Entrée au 25 juillet.
S'adresser : Case postale 13, Fribourg (Bours).

A vendre

ou A ÉCHANGER
contre du bois de travail : 1 scie battante, avec quelques lames, 2 bielles, passage 1.60 m., chariot, 8.50 m., le tout en parfait état. 13117
S'adresser : Case postale, 165, Fribourg.

BURGHE Kurhaus & maison de repos, Kerns (Obw.)

120 lits, 700-800 m., belle maison confortable, dans site magnifique, tranquille, boisé des préalpes. Tout près de la plage. Lieux de vacances merveilleux, av. emplacement pour cure de soleil et d'air selon Kneipp. Excellente cuisine; également cuisine végétarienne d'après le Dr Bircher. Orchestre. Médecin de cure permanent. Prix modéré. Demandez prospectus. Fam. J. Wigger-Siegrist.

Eleveurs, Producteurs de viande, Cultivateurs,

Après de longues et patientes recherches, nous vous offrons la

Provede PHOSPHATOS

Produit suisse
Condiment riche en vitamines et sels minéraux. Indispensable comme complément à l'insuffisance alimentaire journalière des déchets de toute nature.

Augmente l'appétit, assure la croissance et l'engraissement rapide des porcs.

Si vous ne trouvez pas la PROVEDE PHOSPHATOS chez votre fournisseur habituel, écrivez-nous et nous vous ferons parvenir un échantillon gratuit.

Prix de vente : 3 fr. la boîte de 1,500 kg.
Fabricants : Produits chimiques et Phosphatos, S. A.

LAUSANNE

MITES - GERGES
détruites avec Phéno-Chlore
Fourmis - Cafards - Chenilles
tués avec Mirmex
POUX - PUCES - PUNAISES
exterminés avec Verminol
Boîtes à 1.50 et 3.—
Soufflets à 1.25
Dépôts : Pharm. Drog. Bourgnécht & Gottrau
Cuony — Lapp — Christinaaz, 7542 X

DOMAINES

A VENDRE, en Gruyère, dans communes sans impôts :

1. Domaine de 16 poses attenantes, avec habitation, grange, 2 écuries, four et remise.
2. Domaine de 24 poses attenantes, dont 2 1/2 de bois, avec habitation, grange, 2 écuries et remise. 2421 B

Pour renseignements, s'adresser à l'Etude A. YERLY, notaire à Bulle, (immeuble de la Banque de l'Etat). Téléphone 2.68.

A LOUER

un bel-apartement de 5 chambres, avec confort moderne. 13194
S'adresser à H. HOGG-MONS, avenue du Midi, 17.

Inflation des stocks

Crise partout... Réduisez encore les pertes d'intérêts et les dépréciations en surveillant sans cesse l'importance et la composition de votre stock. Avec la Comptabilité RUF, chaque balance journalière vous donnera l'état exact du stock, avec les changements intervenus depuis la veille. Demandez démonstration gratuite ou littérature documentaire.

COMPTABILITÉ

RUF

SOCIÉTÉ ANONYME
Lausanne, 13 Rue Pichard, Tél. 27.077
Zurich, Löwenstr., 19, Tél. 57.680

Scieries à vendre

On offre à vendre, de gré à gré, deux grandes scieries avec habitations, l'une à Renaufens, l'autre au Transval, rière La Tour-de-Trême, provenant de la faillite Vauthy.

Toutes machines pour le travail du bois, tous accessoires. Grands emplacements pour entrepôts. Forces hydrauliques et électriques.
ENTRÉE IMMÉDIATE
Déposer les soumissions à l'office soussigné, jusqu'au 11 juillet prochain, à 10 heures.
Pour visiter, s'adresser directement aux usines pré-dessignées. 13135
Office des faillites de la Veveyse, CHÂTEL-SAINT-DENIS.



Si vous saviez

pourquoi ils sourient à la vie, vous seriez sans doute tenté de faire comme eux et de savourer régulièrement du crémeux et exquis

CHOCOLAT AU LAIT



qui sustente et contente.

Pension demande jeune fille

honnête et laborieuse, pr faire les chambres et aider au ménage. Entrée à convenir.
S'adresser par écrit s. P 13112 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande, pour le 15 juillet, une

Jeune fille

robuste, pour tous les travaux du ménage et service de table. 13023 F
S'adresser au Café du Midi, Fribourg.

Maison religieuse demande

jeune fille

pour aider à la cuisine. S'adresser sous chiffres P 13129 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE

Femme de chambre

sérieuse, active, sachant très bien cuire et repasser. Se présenter chez Mme Philippe de Week, Jolimont, Fribourg. 13125

Baume

St-Jacques

de C. Trautmann pharm., Bâle
Prix : Fr. 1.75
Contre les plaies ulcérées, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharmacies. 1301-2 Z
Dép. gén. : Pharmacie, St-Jacques, Bâle.

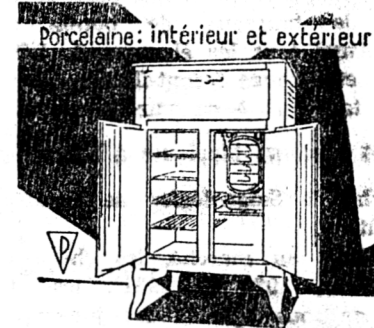
A CÉDER

pour cause de départ, bon CAFÉ BRASSERIE, bien situé, grande terrasse, salle de société, app. 4 pièces. Agences s'abstenir.
Offres sous chiffres R 29976 X, Publicitas, Genève.

Vente juridique d'immeubles

1^{re} enchère

Lundi 20 juillet 1931, à 10 heures, à la salle du tribunal, Maison de justice à Fribourg, l'office vendra les immeubles art. 2466a du cadastre de Fribourg, route de Bertigny, N° 17, comprenant 5 logements, 2 écuries, grange, remise et place de 875 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 76,075.— Estimation de l'office : Fr. 42,000.— 13061
Office des faillites de la Sarine.



Porcelaine, intérieur et extérieur

Sans peine pour vous glace et conserve.
Modèles ménagers depuis Fr. 1,250.—
Modèles commerciaux.



Vente juridique d'immeubles

1^{re} enchère

Lundi 20 juillet 1931, à 14 h. 1/2, à l'auberge du Lion d'Or, à Farvagny-le-Grand, l'office vendra les immeubles art. 158, 159 et 160a du cadastre de Grenilles, Les Epines, comprenant habitation, grange, écurie, remise, jardin, prés et champs de 16,619 mètres. Taxe cadastrale : Fr. 9,418.— Estimation de l'office : Fr. 9,760.— 13063
Office des faillites de la Sarine.

Restaurant du Faucon

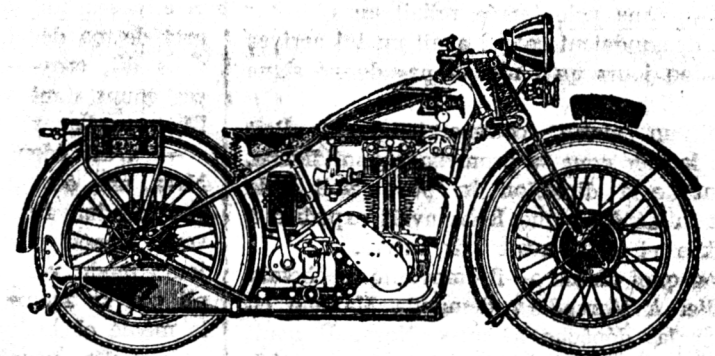
Tél. 29.850 — LAUSANNE — Saint-Pierre, 3

AUTOS-CARS

demandez des menus pour vos

Banquets Noces Courses

Grande salle 1^{er} étage (Amplificateur)
Tea-Room, etc. 6993 L
Kupper-Freymond.



La supériorité des motos CONDOR

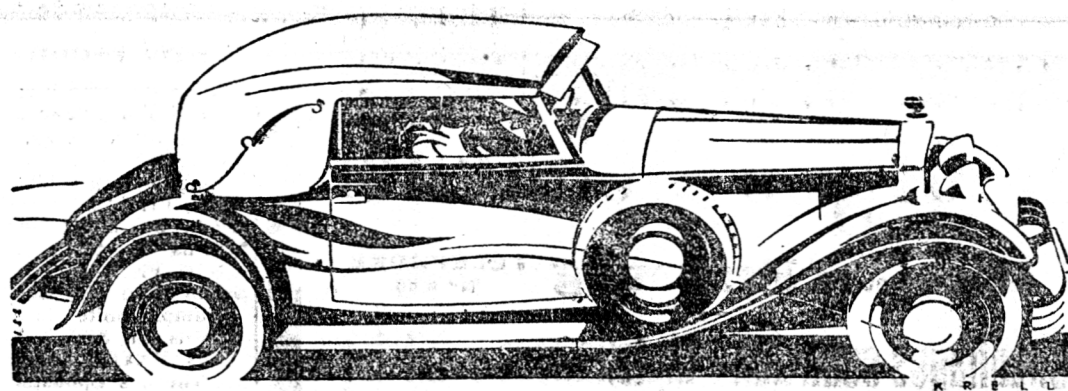
se confirme par ses victoires récentes.
Wasen-Lüdanalp
3 fois premier en 250, 350 et 500 cm³
Neuchâtel-Chaumont
3 fois premier en 250, 350 et 500 cm³ record absolu de la Côte
Bienne-Boujean
2 fois premier en 250 et 350 cm³, 2 records
Venez visiter les nouveaux modèles chez
l'agent Fritz STUCKY
Boulevard de Pérolles, 39b Téléphone. 715



MONTAGNARDS ET ALPINISTES

Art. 818	en empeigne chromé, ferrure rivée, qualité réclame	25.80
Art. 1818	même art. que ci-dessus, qualité supérieure	27.80
Art. 817	en empeigne naturel, ferrure rivée façon ordonnance, doublé cuir	27.80
Art. 819	en empeigne chromé, façon nouvelle, contreforts extérieurs, ent. doublé veau, feutre, double ferrure extra	35.-
Art. 1817	en empeigne chromé, couleur, coupe nouvelle, feutre, ferrure rivée	41.-
Art. 1829	en veau chromé couleur, coupe nouvelle lacée, feutre, ent. doublé veau, ferrure double rivée	58.-
Art. 549	pour jeunes gens, Nos 36-39, veau chromé, couleur, ferrure rivée	31.-
Art. 705	pour dames, empeigne chromé, couleur, ent. doublé veau, feutre, coupe nouvelle, (ferrage à volonté)	27.80
Art. 1707	p. dames, empeigne chromé, couleur, ent. doublé veau, feutre, ferrure rivée, façon nouv., cousu, façon main.	37.-

Chaussures Dossenbach Aux Arcades Fribourg Morat
Expéditions contre remboursement Envois à choix



UNE MERVEILLE

de qualité, d'élégance, d'un prix cependant très modéré, c'est la huit cylindres Horch. — La ligne de sa carrosserie, le châssis surbaissé en font une voiture légère et stable. Excellente grimpeuse. Equipement de premier ordre : graissage central Bijur, amortisseurs hydrauliques, amortisseur à la direction, servo-freins, volets d'aération avec thermostat, etc. — La carrosserie solide est munie du confort le plus moderne.

HORCH

divers Cabriolets 5 pl. et Sedans 5 et 7 places
SERVICE DE VENTE

GARAGE DU GRAND-PONT, Lausanne

MARCEL SCHWEIZER
Téléphone 27.749

Concessionnaire pour la Suisse :

C. Schlotterbeck Automobiles S. A., Bâle et Zurich.

Fête des costumes suisses à Genève

SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 JUIN 1931
dès 15 h. 30 dès 10 h. 30

DEUX GRANDS CORTÈGES
3500 participants

GRANDE FÊTE POPULAIRE SUISSE

au parc des Eaux-Vives

Pour la location des places aux estrades pour le passage des cortèges, demander le programme gratuit à l'Association des Intérêts de Genève, 3, place des Bergues, Genève. 7665 X

Institut pour jeunes gens

Rotsee Lucerne

Cours de vacances. Langues. Cours complémentaires. Excursions. 35113 Lz

A louer, au centre du village de Belfaux, de préférence à un fermier catholique, un

DOMAINE

d'environ 60 poses. Entrée en jouissance le 22 février 1932. 13127
Déposer les soumissions jusqu'au 30 juin, chez M. Henri Schueler, La Corbaz. Tél. 36.

Jambons de campagne

bien secs chez 2420
Gustave CLERC, RIAZ.

Beaux domaines de montagne

A vendre 2 domaines (installés aussi pour l'hiver). L'un de 52 poses, l'autre de 96 poses frib. Café-restaurant compris dans ce dernier domaine. Bons bâtiments; excellente route. Eau. Electricité. Poste et téléphone. Laiterie. Maison d'école. — Me Rosslaud, notaire, Neuchâtel, renseignera. 2412 N

Boulangerie-Pâtisserie

à céder, à Neuchâtel. Bonne situation; affaire très intéressante pr jeune homme de métier, bien qualifié et actif. — Etude Rosslaud, notaire, Neuchâtel. 2413 N

On demande

un bon vacher, pour 11 vaches et un bon domestique de campagne, chez E. Jässli, au Bey, Avenches. 13118 F

Vous passerez un SÉJOUR D'ÉTÉ IDÉAL à

VILLARS

Chesières - Arveyes - Bretaye

Station C. F. F. Bex. - Chemin de fer électr. Bex-Gryon-Villars-Chesières-Bretaye. Centre de sport des Alpes vaud. - 1300 à 1850 m. s. m. Forêts superbes. Ni vent, ni poussière. Grande piscine et bains de soleil. Tennis. Golf. Culture physique en plein air. Médecins. Orchestres. Eglises protestante et catholique romaine. 790 L
CHALETs LOCATIFS - PENSIONNATS - HOMES D'ENFANTS
Prosp. dir. par les Hôtels et Pensions ou au bur. off. de r. Tél. 41.02

Villars-Palace	Gr. Hôtel Muveran	Hôtel Bellevue
depuis Fr. 18.—	depuis Fr. 16.—	depuis Fr. 12.— L. J. Bucher.

Hôtel Victoria, Villars Hôtel de famille 1er ordre. Ouvert toute l'année. Grand parc, 5 courts de tennis. Patin. Orch. Garage. Prix de pens. : Été dep. fr. 13. Hiver dep. fr. 15. E. HOCHULI, prop.

Hôtel-Pension Bristol	Hôtel-Carlton
50 lits, pension de fr. 10 à 12.— Tél. 4017 H. Croiset, prop.	40 lits, situé au centre de tous sports, prox. pisc. jard., fr. 9 à 12, à 2 m. gare et poste. Eug. Baumann.
Hôtel-Pens. Marie-Louise	Hôtel-Restaurant Central
Pension Dent du Midi	Chalet Pension Minerva
Pens. de famille Henriette	Pens.-famille Perce-Neige
Jolimont, Villars	Pension de jeunes filles Villars Les Sapins
Mlles Clerc et Lambelet.	Mme P. Renaud.

Chesières Grand Hôtel CHAMOISSAIRE

Pension depuis Fr. 12.— Annexe depuis Fr. 11.—
Hôtel de famille, gai et confortable.

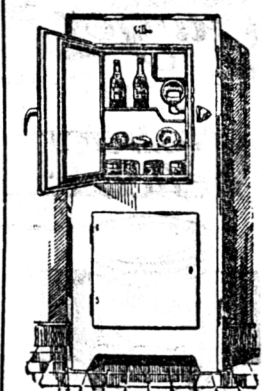
Hôtel BELVÈDÈRE	Chalet Marie-Thérèse	Chalet Evelyn
70 lits, eau courante, de fr. 11.— à fr. 16.— Cuisine renommée. Grand jardin ombragé. Tennis. W. Lichtenberger et M. Gilg, propr.	home poupon. Home d'enf. Réouv. le 1er juin. Mlles Burger et Golay, nurses dipl.	home poupon. p. enf. de 1 m. à 7 ans. Ouv. t. l'an. Mais. s. r. p. les méd. Dir. Mlle Maurer.
Hôtel BEAU-SITE	Pension La Bruyère	Pension Les Ouilons
Vue incomparable. Cuisine renommée. Eau courante. Propr. E. KEHRLI.		
	Alpina Home d'enfants	Pension Gentiana

Liquidation totale

de la librairie-papeterie G. Verdon, 31, rue de Romont, à Fribourg. Dès ce jour, rabais de 20 à 50 % sur tous les articles. — La location des livres de la bibliothèque circulant continue.

Office des faillites de la Sarine.

« SILBA »



l'armoire frigorifique la meilleur marché et la plus économique.

COMPAREZ NOS PRIX :
Grandeur A/I Fr. 780.-
Grandeur B/II » 990.-
Grandeur C/III » 1350.-

Fabrication suisse

Demandez renseignements & prospectus « SILBA »

Case postale, 100, FRIBOURG

Pour circonstances de famille, à vendre ou à louer 40551

RESTAURANT-PENSION

avec vaste terrain, bon verger, belle forêt attenante et source intarissable sur la propriété. Peu au comptant et éventuellement aide à prendre sérieux. — Occasion unique. S'adresser sous P 40851 F, à Publicitas, Fribourg.

Madame C. Savoy-Pury

sage-femme
avise son honorable clientèle qu'elle a TRANSFÉRÉ SON DOMICILE à Pérolles, 22, 2^{me} étage. Téléphone 6.24 12994

DENTISTE

assistant demandé ayant grande expérience professionnelle.
Ecrire à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 13080 F.

Isolation irréprochable!

L'eau conserve des heures durant sa température élevée même lorsque le courant est coupé.

Le Boiler Cumulus assure une déperdition de chaleur minimum.

FR. SAUTER S. A. Bâle

RADIO-ÉLECTRICITÉ

Postes à galène pour Sottens, depuis Fr. 6.95; appareils à 4 lampes sur courant, avec h-parleur, Fr. 230.—; fers à repasser, Fr. 19.—; Bouilloires électriques, Fr. 18.—; Lampes portatives, dep. Fr. 8.50; réchauds à cuire, Fr. 35.—. Tout matériel électrique. GRIVET, Route Alpes, 4, Fribourg. 146 1

Qui prêterait ?

à un taux avantageux, 20,000 fr., en 1^{er} rang, sur immeubles, taxe cadastrale 63,000 francs ? S'adresser sous chiffres P 40832 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

40, Vignettaz, 10 minutes de la gare, appartement de 3 chambres, chambre de bains, cuisine, cave, galetas, buanderie, tout confort. 40825 F

A LOUER au Criblet

local servant actuellement d'atelier de mécanicien et de magasin de vélos. S'adresser à X. Thalmann, 2, rue de Romont, Fribourg. 12160

A LOUER

pr le 25 juillet, un joli appartement, en plein soleil, de 2 ch., vestibule, cuis. avec eau, gaz, lumière, buanderie. 13120 S'adr. rue des Alpes 34, au rez-de-chaussée.

JEUNE FILLE

sérieuse et robuste, connaissant bien le service, demande place dans bon petit café de ville ou campagne. S'adr. sous P 40859 F, à Publicitas, Fribourg.

FORTE

JEUNE FILLE

connaissant bien les travaux d'un ménage, demande place chez 1 ou 2 personnes. S'adr. sous P 40858 F, à Publicitas, Fribourg.

A vendre, au centre de ville industrielle, bord du Léman,

petit hôtel

20 chambres, avec joli café restaurant remis à neuf. Cause santé. Offres à Publicitas, Fribourg, s. P 40860 F.

Morat Hôtel-Pension CROIX-BLANCHE Terrasse

Vue magnifique sur le lac et le Jura. Spécialités : Filets de perches et truites. Grandes salles pour sociétés. Garage. Téléph. 41. Srs. Zahno, prop.

Cabinet dentaire

G. FAYEZ, médecin-chirurgien-dentiste
Place de la Gare, 36 - FRIBOURG - Tél. 707
Extractions sans douleur, spécialiste pour dentiers
Consultations : à Fribourg tous les jours sauf le mardi et jeudi après midi.

Cabinet dentaire de la Broye Payerne

Place du marché (Maison du Café du château)
Consultations le mardi et jeudi après midi.

AVIS IMPORTANT

J'informe toute la population d'Ecuwillens-Possieux et des environs que j'ai ouvert une grande cordonnerie. J'offre : ressemelages et taillonnages p^r messieurs à 6 fr. 50; p^r dames 4 fr. 50, sans ferrage. Travail garanti et très soigné, franco de port p^r tout le canton. 12897 F
Se recom. : Comuzzo, cordonnier, Ecuwillens.

Brevets d'invention

Marques de fabrique
BOVARD & C^{ie}

Ingénieurs-Conseils

Bellwerk 15 BERNE

Direction : F. Bovard, de l'anc. maison

MATHEY-DORET & C^{ie}

vous renseignent et vous aident dans toutes questions de propriété industrielle.

Vente aux enchères publiques

Lundi 29 juin 1931, M. Edouard Déforel, ffeu Jean, exposera en vente, aux enchères publiques libres, devant son domicile au « Briacker », près de la gare de Courtepin, dès 3 h. de l'après-midi, du mobilier et des articles de ménage et ensuite sa maison d'habitation avec écurie, place et jardin de 733 m². 13121
Les conditions seront lues avant les mises. Par ordre : Dr Emile Ems, notaire, Morat.

BUGATTI

trionphe au
Grand Prix de Genève

Essayez les voitures de tourisme
3 lit. 3.300 lit. 5 lit.

Concessionnaire pour la Suisse romande :
EUROPE-AUTOS S. A.
53, Avenue Blanc, 53
SECHERON — GENÈVE
Téléphone 26 659

Emprunt 4 1/4 %

SOCIÉTÉ LIBRE DES CATHOLIQUES ROMAINS à Neuchâtel, 1^{re} hypothèque de Fr. 150.000.— 1931

Le montant de cet emprunt est destiné au remboursement d'un prêt hypothécaire en 1^{er} rang et à la conversion ou au remboursement du solde de son Emprunt obligatoire 5 % 1^{er} et 2^{me} rang. Le surplus est destiné à des améliorations de l'église.
Titres : de Fr. 500.— nominal,
Intérêts : 15 janvier, 15 juillet,
Remboursements : par tirages annuels, au moyen d'une annuité de Fr. 10,000.— comprenant l'intérêt et l'amortissement.
Garanties : L'emprunt sera gagé par une hypothèque en 1^{er} rang sur les immeubles de la Société, d'une valeur cadastrale de Fr. 700,000.—.

La SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE, à Neuchâtel, a pris ferme cet emprunt et l'offre en souscription publique du 20 au 30 juin 1931, aux conditions suivantes :

a) CONVERSION :

Les porteurs des obligations de l'Emprunt 5 % de 1923, qui sera dénoncé au remboursement pour le 15 janvier 1932, ont la faculté de convertir leurs titres en obligations du nouvel emprunt.
La conversion s'effectuera au cours de 99.40 % plus 0.60 % demi-timbre fédéral d'émission, soit 100 %, jouissance 15 juillet 1931.
Il sera payé sur les titres remis pour la conversion Fr. 0.37 1/2 % différence du taux d'intérêt de 4 1/4 à 5 % = 3/4 % pour 6 mois.

b) SOUSCRIPTION CONTRE ESPÈCES :

Le solde de l'emprunt est offert simultanément en souscription publique à 99.40 % plus 0.60 % demi-timbre fédéral de souscription = 100 %.

La libération des titres aura lieu du 15 au 31 juillet.
Les banques ci-dessous reçoivent sans frais les demandes de conversion et de souscription; des prospectus détaillés peuvent être obtenus à leurs guichets.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE à Neuchâtel, ses Sièges, Succursales & agences.

UNION DE BANQUES SUISSES, à Fleurier
CRÉDIT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DE LA BROYE, à Estavayer,
MM. WECK-REBY & C^{ie}, à Fribourg.

Grande liquidation partielle

autorisée par la Préfecture

Pour faire place pour transformations et agrandissements de mes ateliers et salles d'exposition, je céderai

divers mobiliers avec un rabais de 10 à 30 % suivant les modèles

Fabrique de meubles Paul Leibzig
Grand'Places, 26, Fribourg

